

\$100 millions pour l'Amérique centrale

Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouvernement fédéral est prêt à dépenser \$100 millions pour la reconstruction et le développement économique de l'Amérique centrale entre 1988 et 1994, a annoncé le ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, hier.

Cette aide supplémentaire doublerait le montant d'aide bilatérale déjà accordée à cette région du globe depuis cinq ans.

M. Clark a pris cet engagement dans une lettre adressée au député conservateur John Bosley, président du comité spécial de la Chambre sur l'Amérique centrale. M. Clark répondait au rapport et aux recommandations du comité déposés en juillet, qui demandaient l'augmentation de l'aide pour cette région.

Mais M. Clark a vertement rejeté les recommandations du comité non partisan selon lesquelles de nouveaux postes diplomatiques devraient être ouverts à El Salvador, au Nicaragua et au Honduras.

Quatre nouveaux sénateurs québécois

Solange Chaput-Rolland, Gérald Beaudouin, Roch Bolduc et Jean-Marie Poitras nommés à la Chambre haute

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le premier ministre Mulroney a complété la représentation québécoise au Sénat en nommant hier quatre nouvelles personnes. Il s'agit de Mme Solange Chaput-Rolland et de MM. Gérald Beaudouin, Roch Bolduc et Jean-Marie Poitras.

Le geste du premier ministre rend de plus en plus crédible le scénario qui veut que les élections soient déclenchées dès vendredi prochain ou dans les deux jours suivants, pour un appel au peuple le 21 novembre.

Les quatre nominations à la Chambre haute complètent la représentation du Québec, qui occupe 24 sièges sur un total de 104.

Le bureau de M. Mulroney souligne dans un communiqué que ce sont les premières nominations à être faites dans la province de Québec selon la procédure prévue par l'Accord du lac Meech. « Conformément à cette procédure, le premier ministre Bourassa a soumis une liste de plusieurs candidats parmi lesquels M. Mulroney a choisi ces quatre citoyens distingués », affirme le document du bureau de presse.

Commentatrice politique bien connue, Solange Chaput-Rolland a exercé très brièvement la carrière de parlementaire à l'Assemblée nationale, soit de 1979 à 1981, sous la bannière du Parti libéral. Auparavant, elle a été membre de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne.



Solange Chaput-Rolland

Gérald-A. Beaudouin est considéré comme un des plus grands experts canadiens en droit constitutionnel. Il a souvent représenté le gouvernement fédéral dans des causes devant la Cour suprême. Il a été membre également de la commission Pépin-Robarts.

Tous les deux ont appuyé l'Accord du lac Meech, signé par Brian Mulroney et les dix gouvernements provinciaux.



Gérald Beaudouin

M. Roch Bolduc s'est surtout signalé dans la fonction publique du Québec où il a occupé le plus haut poste, soit à titre de secrétaire général pour le gouvernement. Il travaille actuellement comme vice-président de la firme de consultants CGI.

Pour sa part, M. Jean-Marie Poitras est un homme d'affaires qui agit comme vice-président du conseil de la société d'assurance l'Impériale.

Jusqu'à l'âge de 75 ans, ces quatre nouveaux sénateurs recevront un salaire de \$66 000 des contribuables canadiens.

À la veille d'une élection, Brian



Jean-Marie Poitras

Mulroney a pris soin d'éviter des nominations trop partisanses, comme l'avait fait Pierre Trudeau, en 1984.

Il reste quatre vacances à compléter au Sénat, mais les quotidiens anglophones rapportaient la semaine dernière que M. Mulroney attendrait après les élections avant de nommer d'autres personnes. L'ontarien David Peterson et Frank McKenna, du Nouveau-Brunswick, auraient fait savoir qu'ils préféreraient attendre que le texte du Lac Meech soit paraphé par toutes les provinces avant de suggérer leurs choix.

Mulroney va faire campagne à l'ONU

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

La campagne du gouvernement canadien en vue de décrocher un siège au Conseil de sécurité des Nations unies recevra un nouvel élan demain lorsque le premier ministre Brian Mulroney se rendra personnellement solliciter l'appui des ses alliés avant de s'adresser à l'assemblée générale de l'organisme.

Fidèle partenaire de toutes les missions de paix de l'ONU, le Canada croit qu'il peut apporter davantage en participant aux délibérations du Conseil de sécurité alors que s'amorce le dénouement de nombreux conflits régionaux, a soutenu hier un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures.

Au cours d'une rencontre avec la presse les fonctionnaires ont indiqué que le gouvernement fédéral avait consacré plusieurs dizaines de milliers de dollars à cet objectif depuis le début de l'année. Des démarches ont été effectuées auprès de tous les gouvernements participants et l'ambassadeur du Canada aux Nations unies, Yves Fortier, a multiplié les rencontres avec les délégations à New York.

Le ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, passera d'ailleurs la semaine à faire campagne au siège de l'organisme ou il participera à une réception en compagnie du premier ministre demain soir. Le but de cette opération est de faire le bilan de la présence canadienne au sein de l'ONU pour démontrer que l'organisation « ne peut se passer » de ses services, a dit le haut fonctionnaire.

Composé de cinq membres permanents dotés d'un droit de veto (les États Unis, l'URSS, la Chine, la France et la Grande-Bretagne), le Conseil compte aussi 10 membres élus pour des mandats de deux ans. Il est le premier responsable du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et ses décisions sont exécutoires.

Comme le veut la tradition, le Canada et la Finlande avaient été désignés pour accéder au Conseil de sécurité en 89-90, mais la candidature surprise de la Grèce est venue les forcer à se lancer, pour la première fois, dans une véritable campagne électorale auprès des 159 pays membres des Nations unies.

Fort du soutien de bon nombre de ses partenaires au sein du Commonwealth, de la francophonie et du groupe des sept pays industrialisés, Ottawa se croit en mesure d'obtenir les 106 votes requis lors du scrutin de novembre. Le président de la France, François Mitterrand, aurait par exemple assuré M. Mulroney de l'appui de son gouvernement lors du Sommet de Toronto.

Par ailleurs, la Grèce compte sur la sympathie naturelle des pays du tiers monde en plus de celle de la plupart des pays arabes en raison de ses prises de position sur la question palestinienne. À ce dernier chapitre Ottawa se situe plus dans la ligne de Washington.

Lors de son allocution à l'Assemblée générale jeudi, on s'attend à ce que M. Mulroney souligne la contribution du Canada aux activités des Nations unies, mais on note qu'il donnera suite à son discours anti-apartheid prononcé devant ce même forum en 1985.

Pat Carney se retire

Presse Canadienne
VANCOUVER

La présidente du Conseil du trésor Pat Carney a annoncé hier qu'en raison de problèmes de santé, elle ne cherchera pas à se faire réélire dans la circonscription de Vancouver-Centre.

Âgée de 53 ans, Mme Carney a été ministre de l'Énergie, puis au Commerce extérieur avant d'être mutée au Conseil du trésor en mars dernier.

Mme Carney, qui a la réputation d'être une travailleuse acharnée, vient de passer quelques semaines chez elle, souffrant de problèmes de dos et d'épuisement.

« J'ai des problèmes d'arthrite que seuls le temps et le repos pourront guérir », a-t-elle confié en conférence de presse, hier.

On s'attend à ce que des élections générales soient déclenchées sous peu, mais on ne sait encore rien sur la candidature conservatrice dans le comité de Mme Carney. Le NPD a nommé Johanna Den Hertog, la présidente du parti qui avait été battue par Mme Carney en 1984. Les libéraux n'ont encore nommé personne.

Economiste et journaliste née à Shanghai, Mme Carney a été élue députée en 1980 et fut critique de l'opposition en ma-



Pat Carney

tière de finance puis, plus tard, d'énergie.

Elle a été nommée ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources quand les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984.

Mme Carney avait été l'objet de nombreuses critiques récemment à cause de son absence du Parlement alors que les syndicats de la fonction publique essayaient de la rencontrer.

Ses problèmes de santé l'ont aussi empêchée d'assister au débat sur le libre-échange et même de voter en Chambre sur ce projet de loi sur lequel elle avait longuement travaillé comme ministre du Commerce extérieur.

Crise d'octobre: «Évitons la petite politique», dit Bouchard à Parizeau

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le ministre fédéral des Transports, Benoit Bouchard, un des poids lourds dans le cabinet Mulroney, avait hier un message pour Jacques Parizeau: « la crise d'octobre, en 1970, a fait suffisamment de mal comme ça, évitons de faire de la petite politique avec ça ».

Dimanche dernier, le leader péquiste a réclamé qu'une juste réparation soit accordée par le gouvernement fédéral aux centaines de Québécois qui ont été emprisonnés arbitrairement il y a 18 ans. Selon M. Parizeau, Ottawa doit agir dans ce cas comme il l'a fait avec les Nippo-Canadiens.

Interrogé hier par La Presse, le ministre Bouchard a affirmé qu'il voyait une grande différence entre les événements de 1970 et le dossier des Nippons-Canadiens. « Le cas des Japonais remonte à plus de 40 ans et il s'agissait de réparer une erreur ».

« Cela fait plusieurs années qu'ils travaillent un dossier substantiel et qu'ils présentent leurs

analyses. Dans le cas des événements de 1970, il n'y a pas de document soumis, pas d'étude sérieuse. Le dossier n'est pas comparable ».

Reconnu pour son passé nationaliste, Benoit Bouchard souligne tout de même: « peut-être qu'il y a eu des dommages (en 1970), alors s'il y a une demande (de compensation), mon collègue, le Secrétaire d'Etat (Lucien Bouchard), va sûrement l'étudier ».

Mais, d'ajouter aussitôt le ministre conservateur: « j'ai peur qu'on en fasse une question purement politique ».

Pour sa part, le secrétaire de presse du premier ministre Mulroney, Marc Lortie, a dit qu'Ottawa manifestait « un esprit d'ouverture » dans le cas de la crise d'octobre. « Le ministre responsable du Multiculturalisme, Gerry Weiner, l'a d'ailleurs rappelé la semaine dernière ».

M. Lortie a souligné que le gouvernement fédéral avait agi dans ce sens en abolissant la Loi des mesures de guerre en avril dernier.

Pour le porte-parole du premier ministre, le cas du Québec et des Nippo-Canadiens n'est pas

semblable. « On a confisqué aux Japonais tous leurs biens, maisons et possessions. C'est quelque chose de différent ».

En octobre 1970, après l'adoption de la Loi des mesures de guerre par le gouvernement Trudeau, la police et l'armée ont pu procéder sans mandat à l'arrestation de centaines de citoyens. Ces derniers ont été emprisonnés durant plusieurs jours sans même pouvoir comparaître devant un juge.

Durant le deuxième conflit mondial, le gouvernement canadien, cédant aux pressions populaires, a mis sous arrêt des milliers de Japonais vivant au Canada parce qu'ils étaient soupçonnés de manquer de loyauté envers leur patrie d'adoption. Ils furent emprisonnés dans des camps de concentration durant tout le temps de la guerre et dépossédés de tous leurs biens sans jamais être dédommages.

La semaine dernière, Ottawa a conclu une entente de réparation avec la communauté japonaise du Canada, accord prévoyant le versement d'une somme de \$300 millions. Chacun des survivants du drame, au nombre de 12 000, recevra un montant de \$21 000.

Recherche: moins pour le Québec, plus pour l'Ontario

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Ant à Québec qu'à Ottawa, les gouvernements tiennent un double discours quand il est question de financer la recherche et le développement, estime le président du Conseil de la science et de la technologie, M. Maurice L'Abbé.

Tout en affirmant avoir placé le développement technologique au sommet de leurs priorités pour le Québec, les deux paires de gouvernements ont, dans les faits, réduit leurs efforts au cours des dernières années.

Dans un rapport très détaillé, « Conjoncture 1988 », rendu public hier, le Conseil de la science et de la technologie — organisme para-gouvernemental chargé de guider la politique scientifique du Québec — constate que le financement direct de la province et du gouvernement fédéral pour la recherche et le développement, au Québec, a diminué en 1986 par rapport à l'année précédente.

Ce rapport confirme que l'Ontario a,

sans conteste, pris les devants sur le Québec en négociant le virage technologique, et qu'elle bénéficie davantage des largesses fédérales.

« Le langage (politique) est très favorable à la recherche, mais concrètement cela ne se fait pas sentir », a déclaré M. L'Abbé pour qui le rapport d'hier devrait être « un petit choc médical susceptible de faire prendre conscience d'un enjeu dont l'oubli pourrait être fatal ».

Selon des données transmises au conseil la semaine dernière par Statistique Canada, pour l'année 1986, les \$457 millions dépensés directement par Ottawa pour la recherche au Québec représentent une diminution de 5,2 p. cent sur l'année précédente.

Pendant ce temps, le gouvernement fédéral injectait \$1,2 milliard pour la recherche en Ontario, une augmentation de 10 p. cent sur 1985. Notamment parce que la capitale fédérale — et ses nombreux ministères — se trouve sur son territoire, l'Ontario reçoit encore 50 p. cent des \$1,4 milliards accordés par Ottawa pour la recherche dans des organismes fédéraux, contre 10 p. cent pour le Québec.

Le Québec, de son côté, a réduit de deux p. cent sa contribution directe à la recherche, tandis qu'en Ontario, l'effort provincial augmentait de 26 p. cent.

Si l'on ajoute les contributions de l'entreprise privée et des institutions d'enseignement, l'effort total pour la recherche et le développement au Québec a diminué de 0,5 p. cent entre 1985 et 1986, tandis qu'il augmentait de 10,5 p. cent en Ontario pendant la même période. La part du Produit intérieur brut (PIB) québécois allouée vers la recherche est toujours de 1,16 p. cent — bien qu'on vise un objectif de deux p. cent sur cinq ans — tandis qu'elle est de 1,77 en Ontario.

Cette province s'est dotée récemment d'un véritable Conseil des sciences, relevant du premier ministre et largement financé — \$1 milliard sur 10 ans — et ainsi « est en train de bousculer tout le monde au Canada », constate M. L'Abbé.

Selon lui, le Québec a emprunté une voie moins efficace en choisissant l'abattement fiscal pour les entreprises qui investissent dans la recherche. M. L'Abbé juge exagérée l'estimation de Québec qui prétend ainsi injecter \$100 millions par an-

JUSQU'À 10³/₄ % SUR LES C.P.G.

1 AN	10 ¹ / ₈ %
2 ANS	10 ¹ / ₄ %
3 ANS	10 ¹ / ₂ %
4 ANS	10 ¹ / ₂ %
5 ANS	10 ³ / ₄ %

+1¹/₄ %

Si vous avez 60 ans et plus, la SNF donne 1/4% DE PLUS que le taux publié sur les certificats de placement garanti.

Termes: 1 à 5 ans. Minimum: 5 000 \$.

Libérez-vous
Confiez-nous votre avenir

SNF
AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS DEPUIS 70 ANS

Société Nationale de Fiducie
425, bd de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G5
(514) 844-2050 1-800-361-8625

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins, directeur de l'information
Alain Dubuc, editorialiste en chef

Éditorial

L'erreur de Ben Johnson

Ben Johnson est une victime. Sa faute, c'est d'avoir été pris au jeu d'une logique olympique folle. Sa médaille d'or était son passeport au succès financier, mais aussi à la reconnaissance de son pays d'adoption. Ne nous le cachons pas, pour bien des gens, ce Jamaïcain d'origine n'est devenu un compatriote que parce qu'il livrait la marchandise: sa médaille.

Dans cette histoire de stéroïdes anabolisants, il faut donc d'abord voir un drame humain et ensuite un indice de plus de la maladie dont souffre le monde olympique.

D'une année à l'autre, le sport dit amateur vogue de records en records dans la plupart des disciplines quand nous savons très bien que la race humaine n'évolue pas si rapidement. Les techniques très sophistiquées d'entraînement y sont pour beaucoup.

Mais le sport amateur a aussi compté sur l'appui de deux disciplines scientifiques que l'on réserve d'habitude aux vaches laitières. D'abord un processus de sélection outrancier fondé sur les caractéristiques morphologiques. Ensuite, les progrès des biotechnologies.

Une série sur le dopage, publiée dans *La Presse* plus tôt ce mois-ci, a montré à quel point l'usage des stéroïdes et des autres méthodes folles pour améliorer le rendement s'est généralisé. On entre donc dans un univers où athlètes, entraîneurs et autorités jouent au chat et à la souris: une surenchère où l'art consiste à devancer et contourner les techniques de détection. L'erreur de Ben Johnson, c'est de s'être fait prendre.

Mais stéroïdes ou pas, n'oublions pas que Johnson nous a donné les 9,79 secondes les plus excitantes des Jeux de Séoul. Et maintenant qu'il a perdu sa médaille d'or, rappelons-nous le lieu commun olympique: l'important n'est pas de gagner, mais de participer.

Alain DUBUC

Groupuscule ou parti?

À quelques jours du déclenchement d'une élection générale, le leader du NPD-Québec, M. Rolland Morin, vient de rappeler aux candidats qui veulent représenter le NPD dans un comité québécois qu'ils doivent d'abord recevoir la bénédiction de son groupe.

Cette nouvelle, parue en fin de semaine, est en apparence anodine. Mais elle signifie que les représentants du NPD au Québec pendant la campagne électorale ne dépendront pas du vrai NPD, mais de son aile québécoise. Or, celle-ci n'est en fait qu'un groupuscule.

M. Morin est un parfait inconnu pour la majorité des Québécois. En juin dernier, lors de l'élection partielle d'Anjou, il n'a recueilli que 460 voix, terminant troisième. La candidate péquiste en avait eu 9600 et l'élu libéral l'avait emporté avec 10800 voix. En un mot, M. Morin n'a pas obtenu trois pour cent des votes.

Quelques candidats qui ont plus d'envergure se sont manifestés. On pense à Phil Edmonston, défenseur des consommateurs et des automobilistes; François Beaulne, ex-vice-président de la Banque Nationale du Canada, et Eric Gourdeau, longtemps un des gourous de la fonction publique québécoise et confident des ex-premiers ministres Jean Lesage et René Lévesque.

Malheureusement, pour employer les mots de M. Gourdeau, ces nouveaux venus doivent affronter les diktats d'ex-militants «syndicalistes, trotskistes ou léninistes» installés au pouvoir d'un NPD-Québec qui n'existe, bien sûr, que sur papier et qui ont manifestement beaucoup peu d'expérience politique. La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), qui désire travailler pour le NPD à Ottawa, fait face au même problème. Elle ne veut donc rien savoir d'un NPD provincial.

Malgré son aspect folklorique, le débat ne concerne pas que les structures internes de ce parti. Il touche les milliers de Québécois qui considèrent le NPD comme une solution de rechange valable, cette année, par rapport aux conservateurs de Brian Mulroney ou aux libéraux de John Turner.

Ces Québécois ne veulent pas voter uniquement pour un programme, ni uniquement pour un chef charismatique comme Ed Broadbent, lequel, dans les sondages, est plus populaire que Brian Mulroney ou John Turner même au Québec. Ils désirent que, dans leur comité, le NPD présente un candidat capable de les représenter adéquatement à Ottawa.

Ces électeurs doivent avoir la garantie que leur vote n'est pas détourné de son sens.

Pierre VENNAT

Coup manqué

Les écologistes craignent que l'Accord de libre-échange n'ait des conséquences désastreuses sur l'environnement. Estimant que le gouvernement renonce à beaucoup de ses droits de gérer les ressources naturelles canadiennes, un regroupement de 75 associations à vocation écologique s'en prend au gouvernement qui affirme, de son côté, que l'Accord ne porte pas sur l'environnement.

Une fois de plus, les adversaires du libre-échange visent à côté de la cible. Ils estiment, par exemple, que dans sa lutte contre les pluies acides le Canada ne pourrait pas favoriser l'utilisation du charbon de l'Ouest à basse teneur en soufre aux dépens du charbon américain plus polluant.

Or l'article 603 de l'accord précise qu'il n'y a pas d'obstacles déguisés au commerce «s'il peut être prouvé que la mesure ou procédure a pour objet de réaliser un objectif intérieur légitime». Le document précise, à l'article 609, que la protection de l'environnement est un objectif intérieur légitime. Ce que le Canada ne pourrait pas faire, c'est favoriser le charbon de l'Ouest canadien aux dépens d'un charbon de l'Ouest américain dont la teneur en soufre est identique ou inférieure.

Mais ce ne sont pas les détails de l'Accord qui froissent les convictions politiques des écologistes, c'est le principe même du libre-échange.

Dans la conclusion de leur document, les écologistes notent: «Les programmes de stimulants financiers, les restrictions de prix et d'exportation ont été utilisés depuis des décennies au Canada pour promouvoir des politiques de gestion de l'environnement et des ressources. Selon l'Accord de libre-échange, le contrôle des prix et des exportations sera fondamentalement abandonné, les stimulants et les subventions, quoique de manière moins immédiate, pourraient eux aussi connaître le même sort.» C'est vrai, et on peut s'en féliciter.

Pour se convaincre de leur mauvaise compréhension du problème, il suffit de se rapporter quelques années en arrière. Le Programme énergétique national du dernier gouvernement de M. Trudeau encourageait la consommation d'énergie au Canada en maintenant le prix canadien en dessous du prix mondial. Des subventions encourageaient l'exploration et l'exploitation forcée du pétrole et du gaz de l'Arctique. Ce n'est ni le marché ni le libre-échange qui ont créé de toutes pièces une politique pétrolière aussi dangereuse pour l'environnement si fragile du Grand Nord.

Les écologistes seraient plus avancés dans leur lutte pour protéger l'environnement s'ils cherchaient à mieux comprendre l'Accord et à s'en inspirer plutôt que de lui tirer dessus à boulets rouges.

Frédéric WAGNIÈRE

APRÈS LES CANADIENS-JAPONAIS, PARIZEAU DEMANDE RÉPARATION POUR LES TORTS CAUSÉS PAR LA LOI SPÉCIALE DE 1970.



(Droits réservés)

TRIBUNE LIBRE

Français ou français?

Il y a quelques jours, la mairesse⁽¹⁾ de Westmount a cru bon de faire des déclarations imperceptiblement ironiques à *La Presse*, fustigeant l'emploi abusif par les Français d'anglicismes innombrables...

Cette linguiste spontanée ne sait peut-être pas que les emprunts ne sont pas l'apanage de la langue française «de France»: *Time*, *Der Spiegel* (malgré sa francophobie), *Corriere della Sera*, pour ne citer qu'eux, regorgent de gallicismes, contrairement à ce qu'on voit ici où les anglicismes structurels (donc non «ponctuels») sont autrement plus graves, sans parler des niveaux de langue fantaisistes.

Un mot étranger qui se glisse — ou que l'on glisse dans une phrase correctement construite, reflet d'une mode encouragée par des échanges tous azimuts (par satellite) — ne met pas en danger une langue véhiculaire. Témoin le mot *ayatollah* (dans le sens général de dictateur), un emprunt récent parmi d'autres, sorti presque simultanément des deux côtés de l'Atlantique... Et, emprunt plus ancien, *amalgame*, mot employé dans l'article, qui vient de l'arabe...

Mme Cutler a sûrement recours en l'ignorant à des emprunts faits au français, et, en allant à Paris, elle s'est peut-être arrêtée à Londres où elle a pu constater la floraison de mots français dans le très britannique *The Economist*... Certains mots, qui étaient critiquables il y a quelques années, ne le sont plus aujourd'hui, et (l'apalissade) une langue qui ne bouge pas, meurt. Pas besoin de crier à la permissivité, car il ne s'agit pas de tout accepter; de toute façon, il y a élimination automatique après un certain temps. La langue anglaise, très souple, n'a pu prospérer, et ne peut survivre, sans emprunts.

L'assertion de Mme Cutler, comme quoi cette pléthore de mots anglais est une réaction des Français contre la trop grande rigidité de l'Académie française, n'est pas sérieuse, car les Américains se demandent s'ils ne devraient pas instituer une sorte d'académie pour enrayer l'explosion anarchique de leur langue. Et que dire des Anglais qui trouvent l'américain par trop... flexible (j'aurais écrit

N.B.

La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: Tribune libre, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.



Mme May Cutler, mairesse de Westmount.

«souple» il n'y a pas longtemps) et dénaturé. Lorsque à Paris, Rome, Genève ou Francfort prolifèrent les mots anglais (souvent altérés), c'est, encore plus que la mode, une nécessité économique. Comment, en effet, attirer les touristes et autres voyageurs de commerce japonais, allemands, australiens, pakistanais, néo-zélandais, anglais, américains, etc., si ce n'est par l'anglais?

Une fois de plus la mairesse et ses pairs ne ratent pas une occasion d'aborder le thème de la Loi 101, même par la bande. C'est-à-dire subtilement.

Denis NEHME
Montréal

(1) NDLR — À noter que le mot «maïresse», autrefois réservé à la femme du maire, est maintenant au Petit Robert pour désigner une femme qui exerce les fonctions de maire. Autre preuve que la langue évolue sans cesse...

Les gorges chaudes récentes de la mairesse de Westmount sur le français parisien et la loi 101 semblent laisser la majorité... silencieuse! Pourtant, il serait facile de citer l'exemple du magazine *Time*, qui pullule de vocables français. Nos concitoyens anglophones seraient scandalisés de voir leurs quotidiens en faire autant.

Il y a certes une grande différence entre deux grandes cultures qui se livrent à un échange de bons procédés et celle des Canadiens qui tentent de bouffer leur soeur adoptive québécoise.

Serge GAGNÉ
Sutton

Pour répondre aux commentaires de Monsieur André Mi-

wear». Quant au jean, il est «super bleached», les baskets sont «fitness», et on chausse des «joggers» et des «trainings».

Depuis mon arrivée au Québec en 1969, j'ai vu une nette amélioration du français affiché et parlé, et vous, vous ne pouvez savoir les bienfaits de la loi 101. (...)

Une ex-compatriote,
Michèle DELAYEN
Pointe-Claire, Qué

À M. Jean-Claude Redonnet, conseiller culturel près l'Ambassade de France à Ottawa

Récemment, à la suite d'un bref passage en France, le maire de Westmount, madame May Cutler, déclarait publiquement que la France avait besoin d'une Loi 101.

C'est un fait incontestable: on utilise beaucoup d'expressions et de mots anglais en France. Mais avant de porter un jugement hâtif et définitif sur un peuple et ses fondements, peut-être serait-il plus intelligent d'essayer de le connaître davantage et de le comprendre, car tout comportement — individuel et collectif — a ses explications.

Les Français ont des défauts certains, notamment celui de vouloir être toujours à la dernière mode, d'adopter tous les éléments de vie qui leur semblent nouveaux et originaux. A cet égard et depuis toujours, dans plusieurs domaines, tout ce qui vient d'outre-Atlantique a, pour les Français, un goût de jeunesse, de modernité et d'avant-gardisme. Les Français ont quelquefois le tort d'être de grands rêveurs et de vivre dans les nuages et sont loin d'imaginer qu'en Amérique du Nord, cela pourrait bien être possible d'avoir des esprits beaucoup plus conservateurs qu'en France. Par conséquent, ce qu'il y a ailleurs semble souvent mieux que ce que l'on peut trouver chez soi.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'en tant que Français nous devrions remercier madame Cutler de se porter au secours de la langue et de la culture des Français. Nous devrions peut-être, également, l'informer que c'est encore un domaine où les Français ne se débrouillent pas trop mal et n'ont pas trop de problèmes. Pourquoi ne pas lui conseiller de ne pas perdre son temps à se préoccuper des Français et de garder ses bonnes idées pour servir la défense de la francophonie au Canada?

Si l'engagement de madame Cutler pour la défense de la langue française est sincère, on ne peut que la féliciter et regretter que le Canada ne possède pas plus de gens aussi convaincus qu'elle pour défendre une cause qui est en train de se perdre de façon manifeste. Car le Canada, beaucoup plus que la France, aurait besoin de gestionnaires et de communicateurs comme elle. (...)

Jeanne To Thanh HIEN
Ottawa

chaud, de Rouyn-Noranda, parus dans votre édition du 13 septembre au sujet de l'anglicisation de la France, je tiens à souligner que si la France est la mère patrie de la francophonie, elle est aussi le siège de la communauté européenne dont fait partie la Grande-Bretagne.

D'autre part, je n'ai jamais remarqué en France, dans les expressions françaises, de phrases comme: «Mon bumper est toute décalicé». Sans commentaire!

J.-B. THIEBAUT
Sherbrooke

En réponse à une visiteuse de France, Stéphane Maisseu, qui, dans la Tribune libre du 19 septembre, faisait l'apologie du français parlé en France.

Je ne suis pas d'accord avec votre définition du français parlé en France: une «langue qui évolue». Je vois cette langue truffée de mots anglais par snobisme. Ma nièce réagit comme vous, cela fait «branche» de parler de son «mailing».

Lors d'un séjour dans ma famille à Noël dernier, j'ai pu entendre à la TV, à la radio et même chez mes neveux, une moisson du français en «évolution»: *standing-ovation*, *warnings* (pour phares d'urgence), *le look*, *le mailing*, *too much*, *jackpot*, *gingles*, *sponsoring*, etc.

D'accord, ne revenons pas sur *week-end* ou *parking*, vous y tenez trop. Mais quand j'enseigne l'éducation physique en France, je portais un survêtement. Essayez donc dans le catalogue 3 Suisses d'en trouver un! Cela n'existe plus; il s'appelle un «jogging» et avec inscription uniquement en anglais: «Flashlight», «Free style Surf Team», «Athletic Easy



Marcel Adam

Le redoutable défi de Gorbatchev

Mikhail Gorbatchev évitera-t-il les embûches qui ont empêché Nikita Khrouchtchev de mener à bien la déstalinisation et la réforme de la société soviétique?

Ce qui a fait échouer Khrouchtchev et causé sa perte, c'est sa négligence à résoudre initialement deux problèmes fondamentaux: le choix non démocratique des cadres du parti et l'exclusion de la population du processus politique.

On sait que Gorbatchev a entrepris sa réforme en agissant simultanément sur deux plans: la perestroïka, ou la restructuration de l'économie soviétique, et la glasnost, c'est-à-dire l'ouverture, la transparence, qui appelle la liberté d'expression et la circulation de l'information. Mais il n'a pas négligé la démocratisation du parti communiste, une réforme essentielle qu'il a fait adopter lors de la XIXe Conférence fédérale du parti communiste, en juin dernier.

À ce jour la glasnost a donné des résultats beaucoup plus spectaculaires que la perestroïka. Non pas parce que Gorbatchev éprouve une passion folle pour la liberté d'information et d'opinion, mais parce qu'il en a besoin pour mener à bonne fin l'objectif qui lui tient le plus à cœur: sortir l'Union soviétique du marasme économique qui est en train de la faire rétrograder

ment de leurs conditions de vie et auraient mis en doute les chances de réussite des réformes économiques.

Autrement dit, il a absolument besoin de mettre la population soviétique dans le coup, d'abord pour mieux conduire son projet à bonne fin, ensuite pour ne pas se retrouver seul, sans appui populaire comme le fut Khrouchtchev, le jour où les éléments conservateurs du régime seront tentés de l'écarter du pouvoir.

La glasnost est donc pour lui une arme défensive fort efficace. Mais une arme à double tranchant qui peut aussi causer sa perte.

On a lu hier le compte rendu des mises en garde adressées par Gorbatchev à la presse soviétique qui se dérobe, selon lui, à son devoir de mettre tout le poids de son influence au service de ses politiques réformistes. Plus précisément le numéro un soviétique a reproché à la presse d'être sensationnaliste, de faire peur au peuple et de jouer le jeu de ceux qui veulent discréditer la perestroïka en répétant que les étalages sont vides, comme si sa réforme aurait entraîné la détérioration de la situation économique, déséquilibré les finances et diminué l'approvisionnement.

Gorbatchev faisait notamment référence à sa récente tournée en Sibérie où des gens contactés dans les rues s'étaient plaints amère-

ment de leurs conditions de vie et auraient mis en doute les chances de réussite des réformes économiques.

Voilà autant de signes révélant que la réforme de Gorbatchev se heurte à d'énormes obstacles naturels, la force d'inertie de la bureaucratie et la passivité du peuple n'étant pas les moindres, mais aussi à des périls secrets par la nature même de l'entreprise. En effet le plus grand risque peut-être que court une réforme de cette ampleur c'est l'explosion des attentes et l'impatience qu'elle suscite inévitablement dans le peuple.

Il y a seulement un ou deux ans que Gorbatchev a commencé sa réforme; déjà le peuple soviétique s'impatiente de ne pas en voir immédiatement les bienfaits et il commence à se dire qu'on l'a peut-être encore une fois berné. Le problème de Gorbatchev c'est de faire comprendre qu'on ne transforme pas en un tour de main un régime sclérosé ni ne modifie la psychologie d'un peuple dont on s'est ingénié depuis soixante-dix ans à anéantir le sens de l'initiative et qui, tout au long de son histoire s'est fait inculquer l'idée que tout est possible à un leader fort et déterminé.

Pour réussir son projet réformiste Gorbatchev a besoin de l'appui populaire. Or pour l'obtenir et le

conservé, il doit trouver le moyen non seulement de faire comprendre la nécessité de la perestroïka, mais surtout calmer l'impatience qui commence à se manifester dangereusement.

C'est pour cette raison qu'un économiste soviétique a proposé, récemment, aux autorités, d'utiliser les réserves de devises fortes — et même emprunter au besoin — pour importer massivement des denrées alimentaires et des biens de consommation. Cela afin de calmer l'impatience du peuple en attendant les retombées de la perestroïka.

De la sorte Gorbatchev gagnerait du temps. Mais pas nécessairement la partie. Pour la bonne raison, explique le columnist américain William Pfaff, que toute réforme d'un régime autocratique en crise tend à accélérer la crise — comme le démontre la prolifération de problèmes de toutes sortes, ces temps-ci en URSS aussi bien que dans les pays de l'Est.

«Les révolutions, explique-t-il, ne surviennent pas quand le peuple souffre le plus et que la répression est à son pire. Elles éclatent quand les choses ont commencé à s'améliorer et que les gens commencent à croire sérieusement qu'il peut y avoir un réel changement dans leur vie.»



Lysiane Gagnon

La mémoire historique

C'est à Vienne, bien longtemps avant sa fulgurante ascension politique, qu'Adolf Hitler vit le premier Juif de sa vie. «Un jour que je me promène dans la vieille ville, écrit-il dans *Mein Kampf*, je me suis soudain trouvé devant une apparition: un homme en redingote noire aux cheveux bouclés, un Juif hassidique autrement dit.

C'était la première fois qu'Hitler voyait un Juif affichant les signes distinctifs de sa religion. Les 500.000 Juifs qui vivaient à l'époque sur le territoire austro-allemand étaient, pour la plupart, profondément assimilés à la culture dominante, et rien ne les distinguait des autres Allemands.

Cette rencontre allait vivement impressionner le futur Führer. Comme il l'écrivit plus tard, sa première réaction fut de se demander: «Est-ce un Juif?». Sa deuxième réaction: «Est-ce un Allemand?». C'est alors qu'il se plongea, pour la première fois, dans la littérature antisémite qui circulait abondamment à Vienne. Mais ces pamphlets, jugés-ils, reposaient sur «des arguments non-scientifiques». Aussi allait-il consacrer une partie de ses énergies à approfondir la question, avec le résultat que l'on connaît.

Cette anecdote suffit à expliquer pourquoi la communauté juive est si sensible aux moindres attaques concernant les Juifs hassidiques, et pourquoi ses organisations y réagissent aussi vivement, même quand il s'agit d'une affaire relativement mineure, comme cette malheureuse querelle de zonage qui oppose une partie de la population outremontaise à la minorité hassidique.

C'est qu'historiquement, les Juifs hassidiques, parce qu'ils étaient plus visibles et vivaient en marge de la société, ont toujours été la première cible de l'antisémitisme.

L'immense majorité des Juifs n'a pas grand-chose à voir avec les hassidim. Les Juifs sont presque tous soit non-pratiquants ou agnostiques; soit membres de congrégations régulières. Même ceux qui se rattachent au courant dit orthodoxe, qui mangent cachère et participent aux rituels, n'ont rien qui les distingue physiquement des autres citoyens, pas plus qu'un Catholique pratiquant.

Les Hassidim sont une infime minorité parmi la minorité, une secte ultra-orthodoxe avec laquelle l'immense majorité des Juifs n'a pas plus de rapport que le Catholique moyen n'en a avec les Apôtres de l'Amour infini. Bien des Juifs ont même tendance à trouver anachronique et assommante cette indifférence obstinée au reste du monde. (Certains groupes hassidiques vivent à Jérusalem... mais ne reconnaissent pas l'Etat d'Israël, censé advenir seulement après le retour du Messie, et leurs rapports avec la majorité israélienne sont loin d'être toujours harmonieux.)

Mais cela dit, aucun Juif n'oubliera que ces personnages sortis tout droit de la Pologne du 17e siècle ont été les premières victimes de l'holocauste nazi, ni cette autre réalité: on massacre d'abord la minorité visible, ensuite on passe au reste de la communauté, y compris à ceux qui sont parfaitement intégrés à la culture dominante.

De tous les Juifs européens, ce sont les Juifs allemands qui étaient le mieux «intégrés». C'est pourquoi d'ailleurs beaucoup d'entre eux n'ont pu se résoudre à partir quand il en était encore temps: même quand l'idéologie antisémite déferlait sur le pays, ils ne pouvaient pas croire qu'ils se trouvaient vraiment menacés, eux qui étaient et se sentaient Allemands. Mais après les hassidim, ce fut leur tour.

Le même scénario s'est reproduit ailleurs, avant et après l'holocauste. Le discours antisémite se répète avec une régularité parfaite: on commence par reprocher aux hassidim — ou aux Juifs qui sont, à un titre ou à un autre, les plus «visibles» — de ne pas s'intégrer. Ensuite on entreprend le procès des Juifs en général. C'est ce glissement qu'appréhendent, instinctivement et pour cause, les organisations juives, et celles de Montréal en particulier, car la communauté juive montréalaise est, de toutes les communautés juives en Amérique, celle qui compte la plus grande proportion de survivants de l'holocauste et de descendants de Juifs morts dans les camps.

L'antisémitisme est une forme très spécifique de racisme. On y retrouve les grands thèmes du racisme ordinaire (le refus de la différence, et la surévaluation: on «les» croit toujours plus nombreux qu'ils ne sont en réalité). Mais l'antisémitisme a des thèmes qui lui sont propres: le Juif cosmopolite et déloyal à son pays; son rapport à l'argent; le concept de la conspiration, ou de «l'infiltration» juive dans les affaires, les médias, etc.

Au Québec, les vrais antisémites sont probablement assez rares, et la querelle d'Outremont est sans doute, davantage qu'une manifestation d'antisémitisme, une réaction de petit-bourgeois dérangés dans leur confort. Mais il ne faut pas jouer avec le feu et laisser dégénérer ce débat.

Comme, au Québec, tout tourne autour de la langue, beaucoup de francophones en ont contre le fait que la majorité des Juifs montréalais de vieille souche (à l'exclusion évidemment des Juifs du Maghreb, d'immigration plus récente, et qui sont francophones) ont choisi l'anglais comme langue d'usage. Cela n'a rien d'étonnant car tel est le processus qu'ont suivi tous les immigrants, à toutes les époques, jusqu'à ce que la loi 101 les force à fréquenter l'école française.

Rappelons cependant que ce sont les francophones eux-mêmes qui ont dirigé les Juifs vers les écoles anglaises. La loi de l'Instruction publique les désignait comme «protestants» et ils étaient d'autorité exclus des écoles françaises catholiques. Malgré cela, les Juifs ont été, de toutes les minorités sauf les Italiens, ceux qui ont le plus et le mieux appris le français. Bien avant toutes les lois sur la langue, et à l'époque où les «vrais Anglais» restaient unilingues, les Juifs montréalais, eux, étaient bilingues dans une très forte proportion.

C'est une chose que savent tous les Montréalais de naissance qui ont grandi dans des quartiers cosmopolites. Quand j'étais petite, d'ailleurs, une phrase aussi imagée que naïve courait à ce propos: «Un Anglais qui parle français, c'est un Juif!».

ANALYSE

Jean Marchand, la CTCC et les unions internationales: mythes et réalités

Bernard Dionne est professeur d'histoire au Cégep de Saint-Jérôme. Voici la deuxième et dernière tranche d'un article qu'il a présenté à La Presse.

BERNARD DIONNE

- 2 -

L'intelligentsia, la modernité et les unions

Au Québec, l'intelligentsia a longtemps été dominée idéologiquement par le clergé, au point que l'on pourrait dire que ce dernier en a constitué le cœur et la direction. Les intellectuels étaient majoritairement des clercs. Ces clercs, et les laïcs qui défendaient la même conception idéologique, rejetaient les unions internationales, car elles étaient athées et préconisaient le recours à la grève contre les patrons. Pour le clergé, le syndicalisme devait être confessionnel et prôner l'harmonie sociale. Nous savons aujourd'hui, grâce aux travaux de Jacques Rouillard notamment, que les membres de la CTCC ne suivaient pas toujours les enseignements de leurs aînés à ce chapitre, mais ce qui est certain, c'est que la CTCC dans son ensemble ne se rallia au syndicalisme moderne qu'avec l'arrivée de Gérard Picard et de Jean Marchand. Ce sont les unions internationales qui ont imposé, de la fin du 19^e siècle jusqu'à nos jours, un syndicalisme basé sur la reconnaissance syndicale, le recours à la grève, l'atelier fermé, la formule Rand, les fonds de grève, les fonds de pension, etc. Pour une certaine intelligentsia, tout cela était inacceptable et brimait la «liberté» individuelle des travailleurs et des patrons. Il est donc un peu comique — et très injuste — de laisser entendre que la naissance de la

CSN a affranchi le syndicalisme québécois de la tutelle de l'Église, comme le suggère maladroitement Alain Dubuc.

Par ailleurs, l'intelligentsia se diversifie au cours des années quarante et cinquante. La faculté des Sciences sociales du père Georges-Henri Lévesque n'y est pas pour rien, c'est entendu. Les laïcs envahissent le domaine du social, autrefois l'apanage exclusif du clergé. Pour un Jean Marchand qui va à la CTCC, on peut évoquer les noms de Claude Jodoin, cet universitaire qui devient organisateur des ouvrières de la robe en 1937, député libéral (Maison-Neuve) puis candidat travailliste, avant de devenir le premier président du nouveau Congrès du travail du Canada en 1956; Jean Gérin-Lajoie, chez les Métallurgues, Fernand Daoust, chez les travailleurs du pétrole, Charles Devlin, Jacques-V. Morin, sont d'autres universitaires qui rejoignent les unions internationales. René Lévesque écrit des articles dans *Le monde ouvrier*, en 1957, Pierre Elliott Trudeau est conseiller juridique de la FUJQ et ainsi de suite.

La dépendance américaine

Enfin, les bons vieux arguments sur la dépendance des unions internationales. On se croirait revenu au temps des débats entre Alfred Charpentier, président de la CTCC en 1935 et Gustave Franco, rédacteur en chef du journal *Le monde ouvrier*. Bien sûr, les unions internationales étaient reliées aux unions-mères américaines. Bien sûr, on pourrait citer des cas où ces dernières imposaient des décisions sans consultation des unions locales, coupaient dans les fonds de grève, etc. Mais il n'en demeure pas moins certain que près des deux tiers des travailleurs syndiqués du Québec ont choisi, à un

moment donné, de s'affilier à une union internationale. Peut-être faut-il chercher du côté des services et celles-ci offraient, y compris des fonds de grève et des fonds de pension; de leur puissance sur l'ensemble du continent; de la possibilité qu'elles offraient aux travailleurs d'ici d'être embauchés aux États-Unis; de leur côté non confessionnel; de leur capacité d'intégrer les travailleurs de tous les groupes ethniques, les Juifs y compris; de leur capacité de faire place aux dirigeants ouvriers francophones, etc. Il y a bien des raisons qui militaient en faveur de l'adhésion des travailleurs d'ici aux unions internationales, sans compter qu'il faille signaler que bon nombre de ces unions devinrent «nationales» rapidement, comme dans le cas des unions fédérales affiliées au CMTM, ou dans le cas des syndicats de fonctionnaires.

Fait à signaler: notre recherche nous a notamment permis de découvrir que plus de 80 p. cent des dirigeants du Conseil des métiers et du travail de Montréal étaient francophones; que le français était la langue d'affaires majoritaire au CMTM, que 88 p. cent de l'élite des dirigeants ouvriers des unions internationales étaient également des francophones et que ces derniers contrôlaient la FPTQ. La «domination américaine» aurait donc laissé place à la formation de chefs ouvriers francophones, et ce, même à Montréal, où les anglophones et les allophones formaient près de 40 p. cent de la classe ouvrière au cours de la période 1940-1960. Le mythe des unions américaines anti-francophones doit donc être révisé.

Pour une révision du rôle des unions internationales

Ainsi donc, loin d'avoir consti-

tué cette force conservatrice et dépendante que certains se plaisent encore à dépendre aujourd'hui, les unions internationales ont contribué à mettre en place le syndicalisme moderne. Ils ont été au cœur des batailles pour la modernisation de la société québécoise. Ils ont défendu une conception social-démocrate du rôle de l'État dans la société, malgré le conservatisme bien connu de certains de leurs affiliés. Nous n'avons pas la prétention de démontrer minutieusement l'ensemble de ces conclusions dans le cadre d'un court article. Mais le lecteur pourra consulter notre thèse, de même que les publications récentes qui font la lumière sur le rôle de la FTQ et du Conseil du travail de Montréal dans le développement de la société québécoise des années d'après-guerre. C'est toute l'histoire du mouvement syndical et de la société québécoise qui gagne à restituer plus correctement le rôle des unions internationales dans l'histoire récente du Québec.

1. Pierre Vennat, *La Presse*, 29-8-1988, p. B1.
2. Jean-Paul Lefebvre, *La Presse*, 9-9-1988, p. B3.
3. Alain Dubuc, *La Presse*, 29-8-1988, p. B2.
4. Bernard Dionne, *Les «unions internationales» et le Conseil des métiers et du travail de Montréal, de 1938 à 1958*. Thèse de doctorat, UQAM (Histoire), 1986, 834 p.
5. *Le Monde ouvrier*, 21 mai 1958.
6. Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN (1921-1981)*, Montréal, Boréal, 1981.
7. Notamment, Sylvie Murray et Elyse Tremblay, *Cent ans de solidarité, Histoire du CTM, 1886-1986*, Montréal, VLB, 1986, et Emile Boudreau, *Histoire de la FTQ jusqu'en 1965*, Montréal, FTQ, 1987.

LIBRE OPINION

Pas si propre qu'on le disait, l'hydro-électricité!

«L'affaire Saint-Basile» a mis à la face du grand public que, pour «propre, propre, propre» qu'elle prétendait être, l'hydro-électricité accumule dangereusement les bombes à retardement écologiques:

- accumulation de BPC et dérivés, produits hautement toxiques (qui seront remplacés par d'autres produits «aussi sûrs»?);
- les doutes de plus en plus forts relatifs à la santé tant humaine qu'animale et végétale à proximité des lignes à très haute tension;
- l'épandage massif d'herbicide pour l'entretien (six!) des couloirs où passent ces lignes de transmission;
- la pollution des cours d'eau et des lacs par les métaux lourds dégagés du sol lors de la nécessaire inondation de grandes surfaces terrestres; pollution invisible rendant les poissons impropres à la consommation (les rivières sont belles, mais empoisonnées!);
- l'irréversible gâchis visuel des plus beaux sites de la province (comment passer dans Charlevoix sans remarquer l'omniprésence des pylônes?);
- Car, alors qu'on parle de plusieurs autres Baie James à venir, d'exploitation des rivières de la

Côte-Nord, de barrages partout, même au lac des Castors du Mont-Royal (mais là, j'ai peut-être mal compris...), il devient évident que l'énergie hydraulique, comme ses cousines thermique et nucléaire, sont autant d'échecs écologiques; des échecs qui grugent toujours davantage la marge de manoeuvre déjà bien précaire des générations à venir. Aucune société qui prétend posséder une quelconque conscience écologique ne peut plus miser sur ces formes d'énergie.

Parallèlement, le portrait type de l'énergie de l'avenir se fait de plus en plus précis:

- sa source devra être complètement renouvelable;
 - elle ne devra nécessiter aucun chambardement ou aménagement majeur du milieu naturel, ni exiger du travail pour prélever les matières premières;
 - elle devra être décentralisée (par des centrales gigantesques), et sans réseau de distribution étendu (pas de pylônes);
 - son procédé de création de l'énergie ne devra générer aucun déchet.
- Portrait de rêve? Non: cette énergie existe déjà! Il s'agit de l'énergie solaire, le parent pauvre, pourtant, de la recherche dans le domaine de l'énergie. Il est vrai

que l'énergie solaire ne pourra probablement jamais générer les énormes quantités d'énergie dont nous croyons avoir «besoin»: mais justement, n'est-ce pas là exactement la direction dans laquelle nous devons nous engager? La présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, madame Gro Harlem Brundtland, premier ministre de Norvège, demande de viser la réduction à moyen terme de 50 p. cent de la consommation d'énergie dans les pays riches.

Pour être conséquent avec ses déclarations de principe écologiques, notre société devra, dans le plus bref avenir, détourner une grande partie de crédits alloués au développement hydro-électrique vers la recherche dans le domaine de l'énergie solaire.

Or, pour toute une génération de Québécois, l'hydro-électricité fait figure de «mythe sacré»: c'est le moyen par lequel, à un moment donné de son histoire, notre société a pu affirmer son savoir-faire et assurer son émancipation... Toutefois, à la lumière de la situation écologique mondiale actuelle et face aux défis posés pour demain, il faudra rapidement accepter l'idée de ne conserver l'hydro-électricité que comme source d'énergie

d'appoint, surtout destinée à l'usage industriel et ce, en attendant que l'industrie elle-même réforme ses besoins et sa consommation énergétique dans le sens du Rapport Brundtland.

Antoine OUELLETTE
Montréal

le Cabé Laurier
394, Laurier ouest,
Montréal 273-2484

RENSEIGNEMENTS 285-7272		
ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 16h		Commandes ou corrections: lundi au vendredi de 8h à 17h. 285-7111
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES
PROMOTION	285-7100	Détailants 285-7202
COMPTABILITE	285-6892	National, Tele-Press 285-7306
Grandes annonces	285-6900	Vacances, Voyages 285-7265
		Carières et professions, nominations 285-7320

Haïti: le déchowkage n'a pas encore touché les barons du duvaliérisme

JACQUELIN TÉLEMAQUE
collaboration spéciale
PORT-AU-PRINCE

Le mouvement de déchowkage entamé par l'armée en Haïti n'a pas encore touché les barons connus comme les symboles de la répression.

La prison de Fort-Dimanche, le Service des recherches criminelles et les casernes Dessalines n'ont pas été touchés par le mouvement de nettoyage au sein de l'armée. Sentant le vent tourner, les commandants de ces districts militaires se préparent, chacun à leur façon, au mouvement de déchowkage qui risque de les toucher à leur tour.

Le capitaine Isidore Pogon, commandant de la prison de Fort-Dimanche, tristement célèbre et connue à travers le monde, est toujours en place. Le 26 avril 1986, ce commandant a ordonné à ses soldats de faire feu sur une foule de gens venus réclamer la désaffection de cette prison.

Il faut cependant rattacher cet événement à un autre 26 avril noir dans l'histoire haïtienne, celui de l'année 1963 où François Duvalier ordonnait l'arrestation et la mise à mort de plusieurs officiers supérieurs qu'il croyait impliqués dans une tentative d'enlèvement de son fils Jean-Claude Duvalier. Il estimait que seul un franc-tireur pouvait participer à un tel attentat.

C'est ainsi qu'il accusait François Benoit revenu d'un concours de tir en Amérique latine. Il a alors passé des instructions aux «macoutes» afin de liquider la famille Benoit. François Benoit a eu la vie sauve en gagnant l'ambassade dominicaine, mais sa famille a été tuée, même les bébés en bas âge n'ont pas été épargnés.

Un sondage prévoit une cuisante défaite pour Pinochet, le 5 octobre, au Chili

UPI, Reuter et AFP
SANTIAGO

La veuve de l'ancien président Salvador Allende a déclaré hier que le général Augusto Pinochet serait puni par la défaite au plébiscite du 5 octobre.

En même temps, un sondage publié par un groupe de recherche lié à l'Église catholique montre que Pinochet essuiera une cuisante défaite au plébiscite. 47 p. cent des personnes interrogées ont dit qu'elles voteraient non, comme l'opposition le demande, alors que Pinochet ne recevrait le soutien que de 19,6 p. cent seulement. Ce résultat s'est encore sans opinion ou a refusé de répondre.

Dans une interview au magazine

Le 26 avril 1986 devait ainsi être une journée de solidarité avec les anciens militaires tués par Duvalier à cette occasion. «Jamais plus», tel était alors le slogan utilisé par les organisateurs d'une marche pour rappeler cette date mémorable. C'est alors que le capitaine Pogon a ordonné de faire feu sur la foule. Bilan: trois morts au moins parmi lesquels Fred Coriolan. Un comité a par la suite décidé de perpétuer cette date mémorable. C'est alors que le Comité d'action patriotique Fred Coriola.

Le Service des recherches criminelles était le principal point d'ancrage des «attachés», considérés par les soldats comme les macoutes au sein de l'armée. Au moins une quinzaine ont été d'ailleurs abattus au cours de la semaine écoulée lors de l'opération de nettoyage au sein de l'armée entreprise par les sous-officiers et soldats.

Quelques membres du Service des recherches criminelles se sont présentés dans les stations de radio locales pour vanter les mérites de leur commandant, le major Joseph Baguidy. (C'est devant la permanence de ce service qu'a été tuée une balla à la tête l'été dernier le chef du Rassemblement des démocrates chrétiens Yves Volé; ce sont encore les hommes du major Baguidy qui sont chargés de l'enquête sur l'assassinat d'un militant des droits de l'homme, Joseph Lafontant.)

«Le major Baguidy nous a aidé à obtenir des visas pour les États-Unis. Ils nous a permis de voyager, nous n'avions rien à lui reprocher», disent des soldats du corps. Par contre, le major Baguidy se fait très discret cette semaine. Il n'a presque pas été vu à son travail.

Jean-Claude Paul
Les casernes Dessalines, qui

constituent la garnison la plus importante avec 700 hommes, sont sous le commandement du colonel Jean-Claude Paul. Accusé de complicité dans le trafic de la drogue par un grand jury fédéral de Miami, cet officier a pris les devants en se faisant applaudir par une centaine de personnes à son quartier général la semaine dernière.

Jean-Claude Paul est l'un des officiers qui entretiennent des liens d'un type particulier avec ses soldats: il partage leur vie et se préoccupe de leurs besoins, ce qui rend le transfert de cet officier quasi impossible (ceux qui le connaissent pensent qu'il acceptera difficilement une mutation en dehors de son poste actuel).

En outre, la seule réaction des États-Unis au coup d'État du 17 septembre concernait plutôt le rôle de Jean-Claude Paul dans le futur gouvernement (les États-Unis ne veulent pas qu'un rôle majeur soit confié à Jean-Claude Paul dans le nouveau gouvernement). Dès lors, ce dernier se sait surveillé de toute part, les amitiés ou les loyautés d'hier ne tiennent plus étant donné l'importance de la partie qui se joue actuellement.

Les commandants de certaines garnisons de province sont aussi réticents à accepter l'autorité du nouveau président. À Saint-Marc, ville située à une centaine de kilomètres de la capitale et connue comme un port important de la contrebande, le capitaine Ernst Davois a pris la fuite et s'apprête à rejoindre le groupe «sans mannan» pour combattre le gouvernement Avril contre lequel il entre ouvertement en rébellion.

Aux Cayes, la population vit dans la frustration de voir que la plupart des officiers sont toujours en place. Ces derniers sont toujours allés jusqu'à publier un commu-

nié dans les stations de radio locales interdisant nommément à certaines personnes de participer à des manifestations de soutien au mouvement des soldats.

En outre, le mouvement de nettoyage, s'il embrasse certaines branches de l'administration publique, ne s'est pas encore attaqué aux barons du duvaliérisme connus comme des gens qui possèdent des armes, des milices et de l'argent. Or, les observateurs notent qu'il sera difficile pour l'armée de faire face à cette situation sans l'appui actif de la population.

À ce jour, deux tentatives de manifestation de soutien aux soldats ont échoué. La Confédération unie démocratique (KID), la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH) et plusieurs autres organisations ont expliqué qu'à la suite d'une rencontre au palais national avec le général Prosper Avril et le sergent Heubreux, il a été convenu de rapporter la manifestation de jeudi dernier à une date ultérieure.

Les soldats ont expliqué qu'ils étaient occupés actuellement au nettoyage au sein de l'armée et qu'il leur serait difficile d'assurer la sécurité des manifestants. Des «macoutes», toujours armés, peuvent s'y glisser pour opérer une sale besogne.

La population haïtienne observe avec prudence le mouvement qui se dessine actuellement. La bataille n'est pas encore gagnée au sein de l'armée même si une cinquantaine d'officiers supérieurs ont été mis à la retraite.

Plusieurs sondages ont tenté de prendre le pouls de l'électorat américain pendant et depuis le scrutin du 3 octobre. Un groupe de 639 électeurs choisis par le réseau ABC affirmait avant le débat favoriser Dukakis à 48 p. cent, contre 46 p. cent. Après le débat, la marge favorable à Dukakis s'était élargie, avec un score de 52 contre 45. Les indicateurs du groupe s'étant majoritairement rangés du côté du gouverneur du Massachusetts, celui-ci pourrait crier victoire.

Un sondage de CBS effectué auprès de 600 électeurs dimanche soir donne un résultat inverse. «Bush a gagné» disent 42 p. cent des répondants, contre 39 p. cent pour Dukakis et 16 p. cent qui les jugent à égalité. Bush gagne aussi le concours d'identité de vues avec l'échantillonage de CBS: 50 p. cent disent être d'accord avec les idées du vice-président, et seulement 42 p. cent préfèrent le programme de Dukakis.

«Même parmi ceux qui ont aimé la performance de Dukakis, beaucoup se tournent vers Bush», commentait hier Deborah Steinman, directrice des programmes pour le candidat républicain.

Moins d'indécis après Si les sondés d'ABC favorisent Dukakis et les sondes de CBS favorisent Bush, les 100 électeurs qui ont répondu à USA Today en Caroline du Nord, dimanche, déclarent avoir assisté à un

match nul. Avant le débat, ils étaient à 48-52 pour Bush. Après, ils étaient toujours pour Bush, mais à 56-39, le nombre d'indécis déclinant de 20 à 5. Les indécis se sont donc répartis presque également entre les deux hommes. Compte tenu de l'avance de Bush dans la plupart des sondages, ce résultat garantirait une victoire républicaine.

«Le ne suis pas certain que Michael Dukakis ait vaincu et je ne suis pas certain que George Bush ait perdu» a même déclaré hier le colistier de M. Dukakis, le sénateur Lloyd Bentsen, surpris par le résultat. «C'est une question de jugement. Je pense qu'ils étaient à peu près égaux» a-t-il dit.

La veille, des conseillers de M. Dukakis étaient autrement plus paraisants. Ron Brown, par exemple, affirmait que «Dukakis a gagné le débat, et sans doute la présidence».

Des la fin des hostilités verbales, trois consensus se sont toutefois immédiatement dégagés: ni «Dukakis», ni «Bush» n'a porté de coup décisif. ni l'un, ni l'autre n'a commis de gaffe majeure; le débat fut remarquablement agressif.

Le Washington Post parlait hier en manchette d'un «débat caustique», le New York Times notait que les rivaux étaient «grincheux». John Chancellor, le commentateur de NBC, a décrit les candidats comme «deux hommes en colère».

De retour en campagne hier, les deux candidats se sont montrés heureux de leur performance. «Bush n'avait pas de solution à offrir», a dit M. Dukakis à des partisans d'Ohio. «J'ai vraiment aimé ça hier» a dit le vice-président à une foule réunie au Tennessee. «J'ai aimé ça lorsque les États-Unis ont eu un problème que je lui ai rappelé les taux d'intérêts dont nous avions hérité (de Jimmy Carter), 21,5 p. cent, l'Amérique ne veut pas revoir ça».

De son côté, un porte-parole de l'armée israélienne a confirmé le chiffre de trois morts, dont un jeune homme qui a succombé à ses blessures reçues en mai, ajoutant que 36 personnes avaient été blessées par balles «principalement en plastique».

« Ces heurts, a précisé le porte-parole, coïncident avec une nouvelle vague d'arrestations massives » entreprises par l'armée israélienne.

De sources palestiniennes, on apprend, en outre, que de nombreux secteurs de Cisjordanie et Gaza ont été placés sous couvre-feu ou déclarés «zone militaire fermée».

Au cours de cette journée de grève générale dans les territoires occupés, décrétée par la Direction unifiée du soulèvement populaire en signe de solidarité avec les détenus palestiniens, les affrontements entre manifestants palestiniens et forces de l'ordre ont repris à Jérusalem-Est, où, pour la première fois depuis le début du «soulèvement», en décembre, un jeune Palestinien a été tué par la police israélienne dans le quartier de Djebel Moukaber.

Des heurts très violents se

Débat présidentiel: un match nul?

JEAN-FRANÇOIS LISÉÉ
collaboration spéciale
WASHINGTON

lecteurs, sondeurs et analystes semblent incapables de déterminer clairement qui a remporté le premier débat présidentiel de la campagne de 1988.

« Je ne suis pas certain que Michael Dukakis ait vaincu et je ne suis pas certain que George Bush ait perdu » a même déclaré hier le colistier de M. Dukakis, le sénateur Lloyd Bentsen, surpris par le résultat.

« C'est une question de jugement. Je pense qu'ils étaient à peu près égaux » a-t-il dit.

La veille, des conseillers de M. Dukakis étaient autrement plus paraisants. Ron Brown, par exemple, affirmait que «Dukakis a gagné le débat, et sans doute la présidence».

Des la fin des hostilités verbales, trois consensus se sont toutefois immédiatement dégagés: ni «Dukakis», ni «Bush» n'a porté de coup décisif.

ni l'un, ni l'autre n'a commis de gaffe majeure; le débat fut remarquablement agressif.

Le Washington Post parlait hier en manchette d'un «débat caustique», le New York Times notait que les rivaux étaient «grincheux». John Chancellor, le commentateur de NBC, a décrit les candidats comme «deux hommes en colère».

Plusieurs sondages ont tenté de prendre le pouls de l'électorat américain pendant et depuis le scrutin du 3 octobre. Un groupe de 639 électeurs choisis par le réseau ABC affirmait avant le débat favoriser Dukakis à 48 p. cent, contre 46 p. cent. Après le débat, la marge favorable à Dukakis s'était élargie, avec un score de 52 contre 45. Les indicateurs du groupe s'étant majoritairement rangés du côté du gouverneur du Massachusetts, celui-ci pourrait crier victoire.

Un sondage de CBS effectué auprès de 600 électeurs dimanche soir donne un résultat inverse. «Bush a gagné» disent 42 p. cent des répondants, contre 39 p. cent pour Dukakis et 16 p. cent qui les jugent à égalité. Bush gagne aussi le concours d'identité de vues avec l'échantillonage de CBS: 50 p. cent disent être d'accord avec les idées du vice-président, et seulement 42 p. cent préfèrent le programme de Dukakis.

«Même parmi ceux qui ont aimé la performance de Dukakis, beaucoup se tournent vers Bush», commentait hier Deborah Steinman, directrice des programmes pour le candidat républicain.

Moins d'indécis après Si les sondés d'ABC favorisent Dukakis et les sondes de CBS favorisent Bush, les 100 électeurs qui ont répondu à USA Today en Caroline du Nord, dimanche, déclarent avoir assisté à un

match nul. Avant le débat, ils étaient à 48-52 pour Bush. Après, ils étaient toujours pour Bush, mais à 56-39, le nombre d'indécis déclinant de 20 à 5. Les indécis se sont donc répartis presque également entre les deux hommes.

Compte tenu de l'avance de Bush dans la plupart des sondages, ce résultat garantirait une victoire républicaine.

« Le ne suis pas certain que Michael Dukakis ait vaincu et je ne suis pas certain que George Bush ait perdu » a même déclaré hier le colistier de M. Dukakis, le sénateur Lloyd Bentsen, surpris par le résultat.

« C'est une question de jugement. Je pense qu'ils étaient à peu près égaux » a-t-il dit.

La veille, des conseillers de M. Dukakis étaient autrement plus paraisants. Ron Brown, par exemple, affirmait que «Dukakis a gagné le débat, et sans doute la présidence».

Des la fin des hostilités verbales, trois consensus se sont toutefois immédiatement dégagés: ni «Dukakis», ni «Bush» n'a porté de coup décisif.

ni l'un, ni l'autre n'a commis de gaffe majeure; le débat fut remarquablement agressif.

Le Washington Post parlait hier en manchette d'un «débat caustique», le New York Times notait que les rivaux étaient «grincheux». John Chancellor, le commentateur de NBC, a décrit les candidats comme «deux hommes en colère».

Plusieurs sondages ont tenté de prendre le pouls de l'électorat américain pendant et depuis le scrutin du 3 octobre. Un groupe de 639 électeurs choisis par le réseau ABC affirmait avant le débat favoriser Dukakis à 48 p. cent, contre 46 p. cent. Après le débat, la marge favorable à Dukakis s'était élargie, avec un score de 52 contre 45. Les indicateurs du groupe s'étant majoritairement rangés du côté du gouverneur du Massachusetts, celui-ci pourrait crier victoire.

Un sondage de CBS effectué auprès de 600 électeurs dimanche soir donne un résultat inverse. «Bush a gagné» disent 42 p. cent des répondants, contre 39 p. cent pour Dukakis et 16 p. cent qui les jugent à égalité. Bush gagne aussi le concours d'identité de vues avec l'échantillonage de CBS: 50 p. cent disent être d'accord avec les idées du vice-président, et seulement 42 p. cent préfèrent le programme de Dukakis.

«Même parmi ceux qui ont aimé la performance de Dukakis, beaucoup se tournent vers Bush», commentait hier Deborah Steinman, directrice des programmes pour le candidat républicain.

Moins d'indécis après Si les sondés d'ABC favorisent Dukakis et les sondes de CBS favorisent Bush, les 100 électeurs qui ont répondu à USA Today en Caroline du Nord, dimanche, déclarent avoir assisté à un

match nul. Avant le débat, ils étaient à 48-52 pour Bush. Après, ils étaient toujours pour Bush, mais à 56-39, le nombre d'indécis déclinant de 20 à 5. Les indécis se sont donc répartis presque également entre les deux hommes.

Compte tenu de l'avance de Bush dans la plupart des sondages, ce résultat garantirait une victoire républicaine.

« Le ne suis pas certain que Michael Dukakis ait vaincu et je ne suis pas certain que George Bush ait perdu » a même déclaré hier le colistier de M. Dukakis, le sénateur Lloyd Bentsen, surpris par le résultat.

« C'est une question de jugement. Je pense qu'ils étaient à peu près égaux » a-t-il dit.

La veille, des conseillers de M. Dukakis étaient autrement plus paraisants. Ron Brown, par exemple, affirmait que «Dukakis a gagné le débat, et sans doute la présidence».

Des la fin des hostilités verbales, trois consensus se sont toutefois immédiatement dégagés: ni «Dukakis», ni «Bush» n'a porté de coup décisif.

ni l'un, ni l'autre n'a commis de gaffe majeure; le débat fut remarquablement agressif.

Le Washington Post parlait hier en manchette d'un «débat caustique», le New York Times notait que les rivaux étaient «grincheux». John Chancellor, le commentateur de NBC, a décrit les candidats comme «deux hommes en colère».

Plusieurs sondages ont tenté de prendre le pouls de l'électorat américain pendant et depuis le scrutin du 3 octobre. Un groupe de 639 électeurs choisis par le réseau ABC affirmait avant le débat favoriser Dukakis à 48 p. cent, contre 46 p. cent. Après le débat, la marge favorable à Dukakis s'était élargie, avec un score de 52 contre 45. Les indicateurs du groupe s'étant majoritairement rangés du côté du gouverneur du Massachusetts, celui-ci pourrait crier victoire.

Un sondage de CBS effectué auprès de 600 électeurs dimanche soir donne un résultat inverse. «Bush a gagné» disent 42 p. cent des répondants, contre 39 p. cent pour Dukakis et 16 p. cent qui les jugent à égalité. Bush gagne aussi le concours d'identité de vues avec l'échantillonage de CBS: 50 p. cent disent être d'accord avec les idées du vice-président, et seulement 42 p. cent préfèrent le programme de Dukakis.

«Même parmi ceux qui ont aimé la performance de Dukakis, beaucoup se tournent vers Bush», commentait hier Deborah Steinman, directrice des programmes pour le candidat républicain.

Reagan déclare qu'un traité START est «plus que possible» d'ici un an

Dans un discours d'adieu très conciliant envers l'ONU

AFP, AP, UPI et Reuter
NEW YORK

La signature d'un traité START sur les armes stratégiques est «plus que possible d'ici un an», a déclaré hier le président Ronald Reagan, des États-Unis, dans son discours d'adieu à l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, qui entamait sa 43e session annuelle.

« Je ne suis pas certain que Michael Dukakis ait vaincu et je ne suis pas certain que George Bush ait perdu » a même déclaré hier le colistier de M. Dukakis, le sénateur Lloyd Bentsen, surpris par le résultat.

« C'est une question de jugement. Je pense qu'ils étaient à peu près égaux » a-t-il dit.

La veille, des conseillers de M. Dukakis étaient autrement plus paraisants. Ron Brown, par exemple, affirmait que «Dukakis a gagné le débat, et sans doute la présidence».

Des la fin des hostilités verbales, trois consensus se sont toutefois immédiatement dégagés: ni «Dukakis», ni «Bush» n'a porté de coup décisif.

ni l'un, ni l'autre n'a commis de gaffe majeure; le débat fut remarquablement agressif.

Le Washington Post parlait hier en manchette d'un «débat caustique», le New York Times notait que les rivaux étaient «grincheux». John Chancellor, le commentateur de NBC, a décrit les candidats comme «deux hommes en colère».

Plusieurs sondages ont tenté de prendre le pouls de l'électorat américain pendant et depuis le scrutin du 3 octobre. Un groupe de 639 électeurs choisis par le réseau ABC affirmait avant le débat favoriser Dukakis à 48 p. cent, contre 46 p. cent. Après le débat, la marge favorable à Dukakis s'était élargie, avec un score de 52 contre 45. Les indicateurs du groupe s'étant majoritairement rangés du côté du gouverneur du Massachusetts, celui-ci pourrait crier victoire.

Un sondage de CBS effectué auprès de 600 électeurs dimanche soir donne un résultat inverse. «Bush a gagné» disent 42 p. cent des répondants, contre 39 p. cent pour Dukakis et 16 p. cent qui les jugent à égalité. Bush gagne aussi le concours d'identité de vues avec l'échantillonage de CBS: 50 p. cent disent être d'accord avec les idées du vice-président, et seulement 42 p. cent préfèrent le programme de Dukakis.

«Même parmi ceux qui ont aimé la performance de Dukakis, beaucoup se tournent vers Bush», commentait hier Deborah Steinman, directrice des programmes pour le candidat républicain.

Moins d'indécis après Si les sondés d'ABC favorisent Dukakis et les sondes de CBS favorisent Bush, les 100 électeurs qui ont répondu à USA Today en Caroline du Nord, dimanche, déclarent avoir assisté à un

match nul. Avant le débat, ils étaient à 48-52 pour Bush. Après, ils étaient toujours pour Bush, mais à 56-39, le nombre d'indécis déclinant de 20 à 5. Les indécis se sont donc répartis presque également entre les deux hommes.

Compte tenu de l'avance de Bush dans la plupart des sondages, ce résultat garantirait une victoire républicaine.

« Le ne suis pas certain que Michael Dukakis ait vaincu et je ne suis pas certain que George Bush ait perdu » a même déclaré hier le colistier de M. Dukakis, le sénateur Lloyd Bentsen, surpris par le résultat.

« C'est une question de jugement. Je pense qu'ils étaient à peu près égaux » a-t-il dit.

La veille, des conseillers de M. Dukakis étaient autrement plus paraisants. Ron Brown, par exemple, affirmait que «Dukakis a gagné le débat, et sans doute la présidence».

Des la fin des hostilités verbales, trois consensus se sont toutefois immédiatement dégagés: ni «Dukakis», ni «Bush» n'a porté de coup décisif.

ni l'un, ni l'autre n'a commis de gaffe majeure; le débat fut remarquablement agressif.

Le Washington Post parlait hier en manchette d'un «débat caustique», le New York Times notait que les rivaux étaient «grincheux». John Chancellor, le commentateur de NBC, a décrit les candidats comme «deux hommes en colère».

Plusieurs sondages ont tenté de prendre le pouls de l'électorat américain pendant et depuis le scrutin du 3 octobre. Un groupe de 639 électeurs choisis par le réseau ABC affirmait avant le débat favoriser Dukakis à 48 p. cent, contre 46 p. cent. Après le débat, la marge favorable à Dukakis s'était élargie, avec un score de 52 contre 45. Les indicateurs du groupe s'étant majoritairement rangés du côté du gouverneur du Massachusetts, celui-ci pourrait crier victoire.

Un sondage de CBS effectué auprès de 600 électeurs dimanche soir donne un résultat inverse. «Bush a gagné» disent 42 p. cent des répondants, contre 39 p. cent pour Dukakis et 16 p. cent qui les jugent à égalité. Bush gagne aussi le concours d'identité de vues avec l'échantillonage de CBS: 50 p. cent disent être d'accord avec les idées du vice-président, et seulement 42 p. cent préfèrent le programme de Dukakis.

«Même parmi ceux qui ont aimé la performance de Dukakis, beaucoup se tournent vers Bush», commentait hier Deborah Steinman, directrice des programmes pour le candidat républicain.

Moins d'indécis après Si les sondés d'ABC favorisent Dukakis et les sondes de CBS favorisent Bush, les 100 électeurs qui ont répondu à USA Today en Caroline du Nord, dimanche, déclarent avoir assisté à un

match nul. Avant le débat, ils étaient à 48-52 pour Bush. Après, ils étaient toujours pour Bush, mais à 56-39, le nombre d'indécis déclinant de 20 à 5. Les indécis se sont donc répartis presque également entre les deux hommes.

Reagan a dressé un bilan positif de ses huit années au pouvoir, en revendiquant une bonne part de la paternité de l'évolution spectaculaire des relations Est-Ouest et des progrès accomplis dans la solution des conflits régionaux, dont il a fait remonter l'origine à ses premiers entretiens, «au coin du feu», à Genève, avec le no 1 soviétique, Mikhaïl Gorbatchev.

Désire la paix dans le Golfe Il a aussi exhorté l'Iran et l'Irak à appliquer la résolution de l'ONU pour la mise en place d'un cessez-le-feu dans le Golfe. «Que cette guerre se termine, que la paix règne», a-t-il dit. Au sujet du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, Reagan a souhaité que le peuple afghan puisse le plus tôt possible décider de son avenir sans intervention extérieure.

Le chef sortant de la Maison-Blanche a dénoncé «la dégradation continue des droits de l'Homme» au Nicaragua et il a appelé l'Union soviétique à continuer à mettre un terme au «conflit en Amérique centrale, en cessant la fourniture de milliards de dollars d'armements au

gouvernement sandiniste».

Reagan, dont le discours a été applaudi sans chaleur, a par contre peu parlé des problèmes de développement et de rapports Nord-Sud, si ce n'est pour rappeler au Tiers monde sa these selon laquelle le salut vient de la libre entreprise.

Empreinte à la fois d'espoir pour l'avenir et de nostalgie, son intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs quelques heures seulement après le premier duel télévisé Bush-Dukakis.

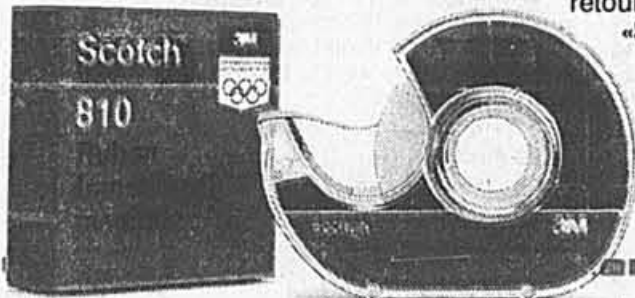
Le président sortant s'est montré dégoûté, pour l'ONU, contre l'intervention se voulait autant un testament politique à l'adresse du monde qu'un dernier discours de campagne au peuple américain, qui aura dans un peu plus d'un mois à décider, par qui de Georges Bush ou de Michael Dukakis lui succèdera à la Maison-Blanche. Il intervenait d'ailleurs

IL Y A LE RUBAN SCOTCH^{MC} ET IL Y A LES AUTRES.

Si le ruban adhésif que vous utilisez ne vous satisfait pas, nous le remplacerons — gratuitement!

La recherche effectuée auprès de notre clientèle démontre que le ruban «Scotch» répond à vos exigences : il se déroule facilement et uniformément, sans se déchirer ni se rompre, rouleau après rouleau. Nous sommes convaincus qu'une fois que vous l'aurez essayé, vous ne voudrez plus changer de marque. C'est d'ailleurs pourquoi nous sommes prêts à

remplacer votre ruban actuel par un rouleau de ruban transparent magique 810 «Scotch» absolument gratuit. Il vous suffit de coller une section de votre ruban actuel dans l'espace réservé à cette fin, de remplir ensuite le bon et d'expédier le tout à 3M. Nous vous ferons parvenir, en retour, un rouleau de ruban «Scotch». Le ruban de qualité que vous préférerez!



OUI! Veuillez remplacer mon ruban actuel par le ruban transparent magique 810 «Scotch»
Ce ruban peu satisfaisant est de marque _____

Apposez votre ruban ici

Il ne me satisfait pas parce que _____

NOM: _____ FONCTION: _____

COMPAGNIE: _____ N° DE TÉLÉPHONE: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____ PROVINCE: _____ CODE POSTAL: _____

Mon fournisseur de matériel de bureau est _____

Pas de distributeurs S.V.P. L'offre se termine le 31 décembre 1988.

POSTEZ À : 3M CANADA INC., CASE POSTALE 900, SUCCURSALE R, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2S 3M5.

Partenaires dans le rêve.



«Scotch» est une marque déposée de 3M Canada Inc. © 3M Canada Inc.
® Marque officielle de l'Association olympique canadienne.

Cinq ans plus tard, d'autres Souvenances du père Georges-Henri Lévesque

MARIO FONTAINE

■ Il souhaite voir le Père Gédéon laisser respirer Doris Lussier un peu plus librement, dénonce les mesquineries de Maurice Duplessis, qualifie Mgr Charbonneau de martyr, vole à la défense de Louis Saint-Laurent et écrabouille François-Albert Angers.

Le père Georges-Henri Lévesque parle de tous ces gens — et de bien d'autres — dans le deuxième tome de ses *Souvenances*, lancé aujourd'hui à Québec. Une véritable galerie de portraits de politiciens, d'intellectuels et d'ecclésiastiques québécois des années quarante et cinquante, présentés le plus souvent sous des dehors positifs mais parfois aussi de façon caustique, voire carrément mordante.

Le père Lévesque fonce tout azimut dans cet ouvrage de plus de 300 pages, le deuxième d'une trilogie de celui dont le nom est intimement associé à la faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Une faculté qui fête cette année son 50^e anniversaire et dont l'auteur décrit dans le détail la première époque.

Il a fallu attendre cinq ans entre le premier tome de ces *Souve-*

nances et celui publié aujourd'hui par les Éditions La Presse. Mais l'auteur promet que le dernier volet sortira beaucoup plus rapidement.

Utilisant la formule du questions-réponses, il déborde allègrement, ici, du cadre purement académique de son implication universitaire et discourt librement sur ses contemporains dont beaucoup ont marqué son époque.

On apprend par exemple que Doris Lussier fut son dernier secrétaire permanent. Le plus endurant, aussi, puisqu'il l'a assisté durant une douzaine d'années, une façon de «payer» ses études. Sérieux et toujours détendu, dira le père Lévesque du créateur de ce fameux Père Gédéon. «Sans souhaiter sa mort, on se prend à espérer que Gédéon remise définitivement sa pipe et ses gaudrioles pour laisser la voix libre à Doris, qui pourrait encore écrire ou parler sur tant de sujets sérieux. Mon ancien secrétaire deviendrait sûrement plus utile que son vieux polichinelle à ce Québec qu'il dit tant chérir», écrit le père Lévesque, qui garde visiblement un très bon souvenir de cet artiste nationaliste.

Il en va tout autrement de Maurice Duplessis, avec qui il a croisé le fer à de nombreuses reprises lorsque le fondateur de l'Union nationale dirigeait d'une main de fer les destinées du Québec. Duplessis était trop politisé, soutient l'auteur, en ce sens qu'il recher-

chait le pouvoir de façon excessive. «Sa politique et, partant, son influence furent sapées par ses étroitesse, ses mesquineries, ses entêtements, ses caprices, voire ses calembours, dont il usait comme des écrans de fumée destinés à couvrir et à faire oublier ses arlequinades», lance l'auteur au sujet de cet homme à qui il reconnaît cependant une intelligence supérieure et une mémoire prodigieuse.

Autre premier ministre, autre traitement. Le père Lévesque s'emploie en effet à défendre le libéral Louis Saint-Laurent que d'aucuns présentent injustement, écrit-il, comme une «vieille barbe inconsciente et débile». Il s'attaque en revanche féroce à François-Albert Angers qui, dit-il, a manqué sa vocation de scénariste à la Hitchcock. Cet universitaire patriotique a lancé contre lui des charges vicieuses, s'il faut en croire le père Lévesque, qui lui règle son compte d'une plume punitive.

Anecdote savoureuse, l'auteur rappelle avoir été approché pour devenir sénateur en 1955. Il obtint la bénédiction de ses supérieurs. Mais le temps qu'il se décide, ceux-ci changent leur chausse de bord et lui interdisent d'aller siéger à Ottawa. Il fera contre mauvaise fortune bon cœur, s'incline devant la volonté divine et affirme avoir tout de même vécu des expériences fort enrichissantes par la suite.

Garderies: au tour du Sénat

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le gouvernement conservateur a écarté un obstacle de plus au déclenchement d'élections générales en faisant adopter le projet de loi sur la garde d'enfants.

Largement majoritaires, les députés et ministres conservateurs ont voté en faveur de la législation hier en fin d'après-midi, alors que les libéraux et les néo-démocrates s'y sont opposés.

En théorie, il ne reste plus qu'un obstacle au déclenchement d'élections, soit l'adoption du projet de loi sur la radiodiffusion. Ce projet de loi a franchi une importante étape hier lorsqu'il a été adopté à l'étape du rapport. La Chambre devrait l'adopter dans les prochains jours.

Ce sera maintenant au Sénat à se pencher sur le projet de loi sur la garde d'enfants. Cependant, les sénateurs libéraux, qui sont en majorité, ont indiqué récemment qu'ils prendraient jusqu'à un mois pour étudier cette législation.

Moisie: McInnes vigoureusement pris à partie par l'opposition

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les terrains et bâtiments de la Défense nationale à Moisie, évalués par la municipalité à \$6 051 600, ont été vendus par voie de soumissions publiques par le ministère des Travaux publics fédéral au prix de \$187 500 à l'entreprise Raymond Lefebvre et fils Ltée.

Cette question qui alimente les débats depuis le semaine dernière à la Chambre des communes, est revenue sur la tapis, hier, au cours de la période des questions.

Le ministre des Travaux publics, Stewart McInnes, responsable devant la Chambre de ce dossier, absent lorsque l'affaire a été rendue publique il y a quelques jours, a été vigoureusement attaqué par l'opposition.

Le député libéral de Shesford, Jean Lapierre, a été le premier à s'en prendre au ministre.

«Le ministre nous apprenait, samedi dans un bref communiqué, a lancé M. Lapierre, que, selon lui, cette propriété comprenant 93 maisons, un centre récréatif, un magasin Economat, une centrale électrique et 723 acres de terre sur une des dix meilleures rivières à saumon au monde (Moisie), valait \$28 000.

«Le ministre, a-t-il poursuivi, a autorisé un paiement provisoire de \$53 000 à la Ville de Moisie, le 13 septembre, sur un compte de taxe total de \$113 454 pour une évaluation municipale de \$6,2 millions. Je lui demande, comment peut-il envoyer un cheque de \$53 000 pour des taxes sur une propriété qu'il évalue à \$28 000.»

LES NOUVELLES AUDI 100/200

NOUVEL INTERIEUR

GARANTIE DE 10 ANS CONTRE LA CORROSION

CARTE AUDI

LES NOUVELLES AUDI 100/200

À première vue, les nouvelles Audi 100/200 suscitent certains commentaires. Mais elles invitent aussi à un examen détaillé.

Prenez l'intérieur, repensé à fond. Le nouveau tableau de bord (rehaussé de riches boiseries de zébrano sur les 200) plait autant par le choix et le placement de son instrumentation que par son raffinement. Un milieu dans lequel l'exceptionnel est de règle.

Conçue et construite en fonction du principe que tout repose sur la qualité, chaque Audi peut aussi se vanter de bénéficier d'une garantie de 10 ans (un record pour l'industrie) contre les perforations dues à la corrosion et, bien entendu, de la Carte Audi. Le concessionnaire Audi pourra vous en préciser tous les détails.

Nous pourrions décrire à l'infini ce que l'on ressent à conduire ces brillantes automobiles.

Mais quelle que soit la tentation de nous étendre sur les autres vertus des nouvelles Audi 100/200, nous jugeons préférable de vous laisser vous-même les découvrir.

Non pas en vitesse, mais à loisir, au volant d'une de ces brillantes automobiles.



À l'avant-garde du génie automobile.



(Mieux vaut se taire et vous donner le volant)



Troisième clinique privée d'avortement, et à but non lucratif, à Toronto

Presse Canadienne
TORONTO

■ Une troisième clinique privée d'avortement, et à but non lucratif, ouvre ses portes aujourd'hui, à Toronto.

En annonçant son inauguration dans un communiqué, le *Woman's Choice Health Centre* a exigé un remboursement total de ses frais non hospitaliers.

En juin, le gouvernement ontarien a déposé un projet de loi exigeant des cliniques privées qu'elles obtiennent un permis et prévoyant le remboursement au moins partiel de leurs frais non hospitaliers.

Depuis qu'en janvier, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement décriminalisant les avortements pratiqués à l'extérieur des hôpitaux, le Québec et le Manitoba ont remboursé les frais des médecins découplant de tels avortements.

La nouvelle clinique vise à réduire les longues attentes inutiles auxquelles doivent se soumettre les femmes et à rendre l'avortement plus accessible, a affirmé le communiqué.

Une clinique dirigée par le docteur Henry Morgentaler, à To-

ronto, accueille les patientes six jours par semaine. On y effectue une moyenne de 17 avortements par jour, a déclaré hier le docteur Andrea Knight, directrice administrative de la clinique.

Selon elle, un si grand nombre de femmes se font avorter dans les cliniques privées parce que l'intervention est plus sûre et l'ambiance est plus sympathique.

Toronto a une troisième clinique d'avortement depuis deux ans, celle du docteur Robert Scott.

Le nombre des avortements dans des cliniques privées a augmenté considérablement au cours des huit derniers mois sauf au Québec où le gouvernement a ouvert des cliniques publiques offrant des frais médicaux de coût moindre.

Dans une clinique du docteur Morgentaler, il en coûte entre \$250 pour une femme enceinte de moins de 12 semaines et \$500 pour une femme enceinte de 15 à 16 semaines. La clinique réclame en plus \$142 au système provincial d'assurance-santé pour les frais du médecin.

La nouvelle clinique, ouvrant aujourd'hui, prévoit demander autour de \$150 aux patientes.

Sida: Wentzell accusé de négligence criminelle

Presse Canadienne
HALIFAX

■ Une enquête sur cautionnement a été fixée à demain dans le cas de Scott William Wentzell, 20 ans, accusé de négligence criminelle pour avoir volontairement répandu le virus du SIDA.

Wentzell aurait fait exprès pour infecter une femme de Halifax, après avoir appris des médecins qu'il était sidéen. Cette femme est aujourd'hui enceinte de six mois.

L'avocat de Wentzell, Me Pat Duncan, a accompagné son client, hier matin, au moment où il s'est livré à la police. Il plaide non coupable, a-t-il indiqué, et il a l'intention de prouver qu'il n'a rien fait de mal.

Un autre sidéen, M. Eric Smith, s'est demandé, quant à lui, si le fait de révéler l'identité de Wentzell avant son arrestation n'aurait pas pour conséquence de décourager les personnes représentant de grands risques de se faire examiner par un médecin.

M. Smith, qui est actuellement à l'emploi du ministère de l'Éducation, est cet enseignant de Clark's Harbour dont les parents des élèves ont réclamé la démission, l'an dernier.

Les personnes à grands risques, comme les homosexuels et les toxicomanes se servant de seringues, «n'aiment pas voir leurs noms sur une liste du gouvernement quelque part», a-t-il rappelé.

Amende de \$1 000 à un reporter judiciaire

Presse Canadienne
HULL

■ Le juge Gérard Charron a imposé hier une amende de \$1 000 au reporter judiciaire François Lessard de la station radiophonique CJRC, de Hull.

Par l'intermédiaire de son procureur, le reporter a plaidé coupable à l'accusation d'avoir diffusé illégalement des informations portant sur le procès du pompier gatinois Alfred Scantland. La diffusion de ces informations, portant sur une preuve faite en l'absence du jury, avait mené à l'avortement du procès.

En vertu des règles de procédu-

re, il est interdit de communiquer publiquement des faits et des témoignages entendus en cour en l'absence du jury.

À la suite du reportage diffusé par M. Lessard, le 11 mars dernier, le juge Louis-Phillippe Landry, de la Cour supérieure, à Hull, avait été contraint de mettre un terme au procès qui avait débuté quelques jours plus tôt et d'ordonner la tenue d'un nouveau procès et la confection d'un nouveau jury.

Le nouveau procès devait finalement mener à l'acquiescement de M. Scantland sous des accusations d'incendies criminels et de tentative de fraude.

Les professeurs de l'Université de Sherbrooke sont en grève

Presse Canadienne
SHERBROOKE

■ Il n'y a pratiquement plus de cours dans la quasi totalité des facultés de l'Université de Sherbrooke depuis hier midi. Cette grève de l'enseignement des membres du Syndicat des professeurs (SPUS) se poursuivra jusqu'à vendredi midi.

Tel qu'annoncé, les 330 membres du SPUS, le plus important syndicat d'enseignants à l'université, ont en effet déclenché la grève hier midi afin d'appuyer des négociations qui, selon eux, piétinent depuis trop longtemps.

Hier matin, les grévistes ont distribué des tracts sur la colline universitaire afin de faire connaître leur stratégie.

On y apprend que ces professeurs des facultés des arts et sciences humaines, de théologie, de droit, d'administration, d'éducation, d'éducation physique, de sciences et, partiellement, de sciences appliquées (quatre pro-

fesseurs), sont en grève d'enseignement.

Ils maintiennent toutefois leurs autres tâches: encadrement, recherche, administration et services à la collectivité. C'est donc dire qu'ils seront à leur bureau mais ne se présenteront pas en classe.

Le mouvement de grève ne couvre que les périodes de cours de l'avant-midi et de l'après-midi, les cours du soir étant donc assurés. De même, les chargés de cours ne sont pas touchés par cet ordre de grève et assurent leur enseignement.

«C'est avec une certaine perfidie et une grande irresponsabilité que l'administration de l'université a laissé entendre à la communauté universitaire que cette grève était inévitable et qu'elle ne pouvait rien faire pour l'empêcher. Mais les professeurs sont acculés à ce moyen ultime par l'intransigeance de l'administration qui n'a pas encore répondu à nos demandes prioritaires de négociation», lit-on dans un communiqué émis par le SPUS.

Le général Namphy ne peut pas payer son hôtel à Saint Domingue

Associated Press
SAINT DOMINGUE, République Dominicaine

■ Le général Namphy, déposé par le général Avril lors du coup d'état du 17 septembre, n'a plus les moyens de payer son luxueux hôtel de Saint Domingue. Ses aides devront lui trouver avant la fin de la semaine une demeure «modeste mais sûre» a déclaré hier le ministre Dominicain des Affaires Étrangères, Fabio Herrera Cabral.

Chassé trop vite du pouvoir, le

général Namphy n'a pas eu le temps de prendre de l'argent, a expliqué Herrera Cabral, qui a nié une quelconque demande d'asile de l'ex-dirigeant d'Haïti.

En Haïti, les soldats du rang qui ont permis au général Prosper Avril et à ses officiers de prendre le pouvoir, ont manifesté leur intention de «défendre les droits civils et d'empêcher le retour des anciens dirigeants». L'un d'entre eux a déclaré à Radio Haïti: «Le peuple a le droit de manifester, d'exprimer ce qu'il ressent, aussi longtemps qu'il le fait dans le calme et l'ordre».

Discovery: le compte à rebours a commencé au Centre spatial Kennedy

Agence France-Presse
CAP CANAVERAL, Floride

■ Les Américains s'apprentent à faire enfin leur retour dans l'espace. Pour la première fois depuis près de trois ans une navette doit s'arracher jeudi de Cap Canaveral avec cinq astronautes à son bord.

Lundi à 8 h 01 locales, le compte à rebours a commencé au Centre spatial Kennedy en vue du lancement de Discovery prévu pour jeudi 9 h 59 locales sur le pas-de-tir 39-B.

Cela fait 32 mois que la NASA attend ce moment, depuis un drame qui a frappé toute une nation, celui de l'explosion de Challenger, 73 secondes après son lancement, le 28 janvier 1986, et de la mort de ses sept astronautes dans leur cabine.

Pour cette reprise des vols habités, la NASA n'a pas droit à l'erreur, mais même un succès total ne résoudra pas tous ses problèmes ni ne répondra aux multiples questions qui pèsent aujourd'hui sur le programme spatial américain.

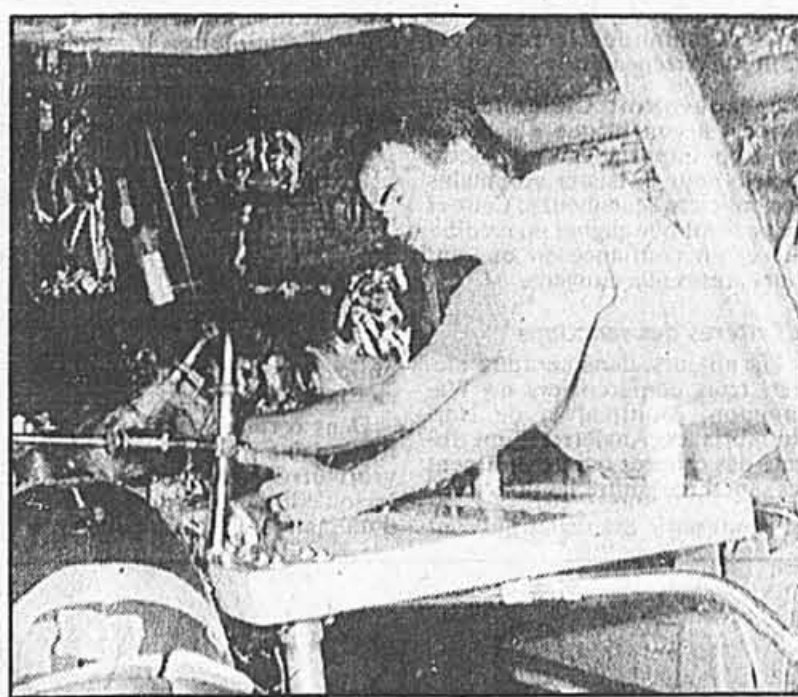
Pour l'heure, l'objectif prioritaire demeure la reprise des vols des navettes. Il faut montrer qu'elles peuvent à nouveau conquérir l'espace après toutes les modifications apportées pour en améliorer la sécurité.

La NASA assure être prête: «J'ai grande confiance dans la machine», affirme le pilote de Discovery, le colonel Dick Covey.

L'équipage qui devait arriver lundi après-midi au centre Kennedy a conscience de l'enjeu: «Nous traitons la mission comme un vol d'essai», dit le commandant de bord, le capitaine de vaisseau Frederick Hauck.

La commission du Conseil national de la recherche (NRC) chargée de superviser le processus a donné son feu-vert. «Le niveau d'ensemble de la sécurité a été substantiellement amélioré», note son rapport.

Un nombre record de 4 500



Un employé de la NASA vérifie le compartiment arrière du moteur de la navette Discovery.

TELEPHOTO AP

journalistes sont attendus du monde entier à Cap Canaveral pour revoir cette image autrefois familière d'une navette s'élançant à l'assaut du ciel avec son énorme réservoir de carburant extérieur et ses deux fusées d'appoint de 45 mètres de long.

450 modifications
Sous une enveloppe apparemment inchangée, la navette n'est plus tout à fait la même. Tirant les leçons de la catastrophe de Challenger, les ingénieurs ont apporté à l'ensemble du vaisseau spatial plus de 450 modifications, dont 56 qualifiées d'importantes. Le joint des fusées d'appoint à l'origine de la catastrophe de Challenger a ainsi été redessiné.

Des risques demeurent et la navette est loin d'être le «cargot de l'espace» comme l'avait surnommé la NASA. Performante comme une voiture de «formule un», elle est tout aussi fragile.

La liste des pièces de catégorie «critique un», dont une défaillance risquerait d'entraîner la perte du vaisseau spatial, en compte 1 475.

La navette «est probablement aussi sûre qu'ils (la NASA) ont pu la rendre» mais «l'aventure est risquée», commente un membre de la commission du NRC, M. Norman Parmet. Les vols spatiaux habités ne «seront jamais sans risques», retorque l'équipage.

Pour celui-ci, la NASA a choisi cinq hommes très expérimentés dont quatre ont une formation de pilote de combat. Leur périple est volontairement de courte durée — quatre jours et une heure — et leur mission simple: le déploiement d'un satellite de communications et 11 missions scientifiques. Aucune sortie dans l'espace n'est programmée.

Calendrier
Si tout va bien, la NASA espère

enchaîner rapidement avec d'autres vols pour réaliser neuf missions dans les 15 prochains mois et 50 d'ici fin 1993. Des dizaines de satellites et sondes d'exploration de l'univers sont en effet actuellement cloués au sol.

Selon le calendrier actuel officiel, Atlantis serait ainsi tirée dès le 17 novembre prochain pour la première de cinq missions secrètes réservées au Pentagone d'ici fin 1989.

Atlantis repartirait dès le 28 avril prochain en emportant la sonde Magellan qui doit aller établir une carte de Vénus, première d'une série de quatre missions d'exploration de l'Univers — (Galilée vers Jupiter, le télescope spatial géant Hubble et Ulysses vers le Soleil) — qui ont plusieurs années de retard.

Pour la NASA et les navettes, le terrain perdu l'est en partie définitivement tandis que le programme spatial soviétique civil a pris de l'avance dans de nombreux domaines.

Le Pentagone a quasiment abandonné les navettes jugées insuffisamment fiables au profit d'une nouvelle flotte de lanceurs inhabités classiques qui assureront à moyen terme 90 p. cent de ses missions.

En ce qui concerne le secteur civil, la Maison-Blanche a décidé que la mise sur orbite de satellites privés n'était plus du ressort de la NASA. Plusieurs sociétés privées, (Martin Marietta, McDonnell Douglas, General Dynamics), défendent maintenant les couleurs américaines face à la fusée européenne Ariane.

Il reste ainsi surtout à la NASA les missions scientifiques et l'exploration de l'univers. L'étape cruciale de la reprise des vols habités américains vient à point nommé, le président américain qui sera élu le 8 novembre prochain étant appelé à trancher sur les grands projets de demain: station orbitale habitée, base permanente sur la Lune, mission habitée vers Mars.

DEMAIN EN EXCLUSIVITÉ DÈS 11h00

SPÉCIAL GINETTE RENO





Ginette Reno chante ses plus belles chansons
AU RADIO-CAFÉ PROVIGO
avec
BENOÎT MARLEAU

cjms 128

RADIO AM STÉRÉO

AU RÉSEAU RADIOMUTUEL

Les policiers ne doivent pas être vus comme des citoyens à part

LIA LEVESQUE
de la Presse Canadienne

Il faut briser la mentalité qui veut que les policiers sont des citoyens à part.

C'est la thèse qu'a soutenue hier Me Alain Arseneault, avocat et membre de la Ligue des droits et libertés depuis 12 ans. Dans le cadre d'un atelier, M. Arseneault s'adressait aux congressistes de l'Association internationale de surveillance civile des forces policières (IACOPE, en anglais).

Selon lui, il existe une véritable «sous-culture de la police», faite de solidarité entre les policiers, ainsi que de suspicion et de conservatisme. Certains citoyens finissent par croire que les policiers jouissent de «privileges que d'autres citoyens n'ont pas» et qu'ils sont «à part des autres membres de la société», déplore l'avocat.

À cause de ce statut particulier, «l'image des policiers s'est détériorée», selon lui. Les citoyens perdent parfois confiance, comme l'ont démontré deux sondages successifs au Québec. Plusieurs reprochent aux policiers d'abuser de leurs pouvoirs ou n'ont plus confiance en l'objectivité du système judiciaire lorsqu'un policier est impliqué.

Cette méfiance du public à l'endroit des policiers est déplorable, selon l'avocat, pour qui il faut briser à la fois cette «sous-culture policière» et cette «mentalité qui veut que la police soit un service à part».

Appui du public

Pour être efficace, la police a besoin de l'appui, du respect et de la confiance des citoyens. «Il faut que le public approuve son existence, son comportement.»

Pour acquérir, regagner ou accroître cette confiance, Me Arseneault suggère d'ouvrir la force policière au public, sur le plan de la déontologie. Si le public est présent dans les causes d'éthique professionnelle, il croira davantage en l'indépendance des structures.

Gaz moutarde: Beatty veut rassurer les militaires

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre de la Défense, M. Perrin Beatty, a donné un numéro de téléphone sans frais, hier, à l'intention de tous les militaires qui ont participé à des tests au gaz moutarde ou neurotoxique, à la base de Suffield, en Alberta, avant 1968.

Le numéro à composer est le suivant: 1-800-267-1985.

M. Beatty a répété qu'il n'y avait pas eu d'effets à long terme chez les militaires qui ont subi les tests, mais qu'ils pouvaient subir un examen médical s'ils le désiraient, en téléphonant au numéro indiqué.

Cette affaire a été soulevée aux Communes, la semaine dernière, par le député néo-démocrate Jim Fulton, qui a prétendu que les problèmes de santé de l'ex-soldat Roy Wheeler pouvaient être reliés aux tests subis à Suffield, en 1966.

M. Beatty a accusé le NPD de créer inutilement la peur chez les volontaires des tests et c'est pour combattre cette peur, a-t-il dit, qu'il offre maintenant des examens médicaux gratuits à tous ces anciens militaires.

L'ex-ambassadeur William Barton, d'un autre côté, a été chargé par M. Beatty de mener une enquête sur tous les aspects des tests de Suffield.

Les personnes âgées auraient droit au chômage

Les personnes âgées pourraient désormais être admissibles au régime d'assurance-chômage. En effet, selon la Cour d'appel fédérale, la disposition de la Loi sur l'assurance-chômage, qui fait en sorte que les personnes de plus de 65 ans ne sont pas admissibles aux prestations, est inconstitutionnelle, parce que contraire au droit à l'égalité devant la loi, garanti par l'article 15 de la Charte des droits et libertés.

Dans un jugement rendu hier par un banc de trois juges, la Cour d'appel déclare que l'article 51 de la loi de 1971 constitue une discrimination en fonction de l'âge qui n'est pas justifiable. Ce jugement n'est pas définitif, puisque le Procureur général pourrait demander d'obtenir la permission d'appeler devant la Cour suprême du Canada. L'article 15 de la Charte est entré en vigueur le 17 avril 1985, soit trois ans après le reste de la Charte, à cause du grand nombre de règles de droit que l'on prévoyait devoir modifier.

res, en leur impartialité. «Sans cette confiance, le système ne peut commander le respect», croit Me Arseneault.

Paraphrasant Clémenceau, l'avocat a conclu que «la police est trop importante dans notre société pour la laisser aux mains des policiers seulement». Ceux-ci ne peuvent que gagner en crédibilité et en confiance en ouvrant leurs portes aux citoyens.

Critères des sanctions

Par ailleurs, dans un autre atelier, trois conférenciers de Washington, Montréal et de Northumbria, en Angleterre, ont discuté des critères qui déterminent les sanctions contre les policiers.

Ils ont parlé des règles qui sont

différentes, selon qu'il s'agisse d'accusations au criminel ou de faute disciplinaire. Un policier peut avoir été négligent dans l'exercice de ses fonctions sans avoir commis de crime.

Entre autres, le président de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Yves Prud'Homme, a noté des critères qui prévalent ou devraient prévaloir pour déterminer une sanction: la proportionnalité entre la faute disciplinaire et la sanction; l'uniformité des sanctions à travers le Québec, la philosophie de réhabiliter un policier fautif, etc.

Dans certains cas, même la situation familiale du policier devrait être considérée, croit-il, lorsqu'elle a été la cause indirecte d'un manquement du policier.

Discipline policière: Marx proposera sous peu sa «politique globale»

YVES BOISVERT

Le ministre de la Sécurité publique, M. Herbert Marx, compte bien proposer sous peu la «politique globale» concernant la discipline policière que promet depuis des lunes son gouvernement.

Hier, lors d'un déjeuner-causerie avec les membres de l'International Association for civilian oversight (IACOL), réunis en congrès à Montréal, M. Marx a laissé entendre que son ministère allait retenir plusieurs des idées avancées par la Commission Bellemare, qui en-

quêtait sur les relations entre la police et les minorités ethniques à Montréal, et dont le rapport a été déposé le 4 août dernier.

Le comité avait notamment recommandé de remplacer la commission de police, qui ne possède que des pouvoirs de recommandation, par un organisme qui puisse rendre des décisions exécutoires.

Cette réforme serait fondée sur une distinction entre les questions de discipline, qui relèveraient toujours des autorités policières, et les questions de déontologie, qui seraient contrôlées par un organisme in-

dépendant où siègeraient des citoyens.

À mots couverts, M. Marx a laissé entendre que c'est dans cette voie qu'ira la politique qu'il suggérera au cabinet «le plus tôt possible». Il n'a toutefois pas précisé si une réforme de la Commission de police serait suffisante ou s'il faudrait l'abolir pour parvenir à ces fins.

Par ailleurs, hier matin, le ministre fédéral du Travail, M. Pierre Cadieux, a annoncé que le comité mis sur pied par le gouvernement pour enquêter sur les plaintes contre la GRC entrera en fonction le 30 septembre.

FORFAT



automne lac et la

À nouveau cette année, le Manoir vous offre son forfait haut en couleurs. Entre le lac et la montagne, à quelques



minutes seulement de Québec, vous vivrez un séjour inoubliable. Dans ce décor reposant vous profiterez d'un hébergement de classe et d'un traitement particulier

COULEURS



comprenant: la chambre, le repas du soir, le petit déjeuner, l'accès à la salle de détente et aux activités sportives dont l'équitation, la randonnée pédestre, le tennis, la bicyclette et le golf miniature.

Aucun frais d'hébergement pour les enfants de moins de 18 ans partageant la chambre des parents. Prix par personne par jour en occupation double. (Taxes et service inclus)

74\$



LE MANOIR DU LAC DELAGE

HÔTEL DE VILLÉGIATURE ET CENTRE DE CONGRÈS

40, ave du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0

RÉSERVATIONS (418) 848-2551 1-800-463-2841

FAITES VITE, LE TEMPS FILE!

JUSQU'À 1000\$ COMPTANT*

PLUS

UN CLIMATISEUR SANS SUPPLÉMENT

SUR CERTAINS MODÈLES 1988.

	REMISE DE 500 \$*	REMISE DE 750 \$*	REMISE DE 1000 \$*	PLUS CLIMATISEUR SANS SUPPLÉMENT†
Ford Escort		L/GL	EXP/GT	
Mercury Tracer	L	GS	LS	
Ford Mustang	Tous les modèles			
Ford Tempo	Modèles 2 portes			Tous les modèles
Mercury Topaz	Modèles 2 portes			L/GS/XRS/LS
Ford Taurus		Tous les modèles		L/GL
Mercury Sable		Tous les modèles		GS
Ford Ranger		Tous les modèles		XLT
Ford Bronco II			Tous les modèles	Tous les modèles
Ford Pick-up Série F <small>avec boîte manuelle</small>	Tous les modèles			



Ford Taurus GL



Mercury Tracer LS



Ford Ranger XLT

OFFRE PROLONGÉE JUSQU'AU 5 OCTOBRE.

* L'offre de remise en argent est offerte sur les modèles march. 1988 88 cc (diesel) mentionnés. À l'exception des modèles Escort F, LX et LXI 1988. L'offre de remise en argent sur les pick-up Série F ne s'applique qu'aux modèles équipés d'une boîte manuelle. Vous devez choisir la remise en argent ou l'ajout de votre crédit. Vous devez faire votre choix parmi les modèles en stock chez le concessionnaire. Cette offre est d'une durée limitée. Consultez votre concessionnaire Ford ou Mercury pour plus de détails.



La qualité passe avant tout.

† Le climatiseur sans supplément est disponible à l'achat sur certains modèles 1988 sélectionnés sans frais. Tempo, Topaz, Taurus, Sable, Ranger et Bronco II équipés d'un Groupe Valeur Plus correspondants. Certains concessionnaires peuvent ne pas disposer des modèles spécialement équipés pour le climatiseur. Consultez votre concessionnaire pour plus de détails. La taxe fédérale d'accise de 100\$ sur les climatiseurs n'est pas comprise.